

GRATTEPANCHE



Le Conseil Municipal
vous présente ses
meilleurs vœux
pour l'année 2014

Décembre 2013

N° 42



Tableau de D. EVRARD

I.P.N.S.

L'édito du maire

Grattepanchois et Grattepanchoises,

L'année 2013 s'achève, annonçant ainsi la fin de mandat de l'équipe actuelle. Les élections municipales de mars prochain désigneront un nouveau Conseil Municipal. Je ne dresserai aucun bilan comme l'impose le code électoral. Toutefois, vous avez l'occasion au travers du bulletin annuel, que vous semblez apprécier, d'être informés sur le travail accompli durant l'année et sur la vie de notre commune.

Ma première pensée réside en des remerciements que j'adresse chaleureusement aux personnes qui ont apporté leur aide solidaire pour dégager spontanément la neige aux abords de l'église et du cimetière, permettant ainsi de faciliter les obsèques de mon père en une période très difficile.

Le temps des réformes est arrivé soudainement, notamment celui des rythmes scolaires qui fait couler beaucoup d'encre, même si cette dernière ne trouve plus place dans la trousse de nos écoliers. Nous avons joué la carte de la sécurité et du bon sens en reportant leur mise en place. En effet, il faut du temps pour la réflexion, la concertation et l'organisation afin d'obtenir un résultat satisfaisant et efficace en faveur de nos enfants.

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole a dégagé des fonds sur son budget de proximité pour réaliser l'aménagement de la Rue d'Oresmaux en entrée de village, accentuant fortement l'intérêt porté aux communes voisines. Néanmoins, il faudra veiller à la future concrétisation des projets votés par le conseil municipal.

L'aménagement du cimetière qui me tenait à cœur est déjà bien avancé, mais il reste beaucoup de travail à accomplir.

L'urbanisation se développe régulièrement avec en moyenne deux à trois constructions nouvelles par an. La véritable attractivité réside pour les acquéreurs dans le prix du terrain qui, bien qu'élevé, demeure inférieur aux communes légèrement plus proche de notre capitale régionale. Il faut ajouter à cela le choix délibéré du Conseil Municipal de limiter le taux applicable en taxe d'aménagement alors même que la base a doublé.

Les membres du Conseil Municipal remercient les personnes peu nombreuses qui ont participé bénévolement aux journées consacrées au fleurissement ou aux travaux sur la commune.

De la grande guerre 14-18, notre village garde quelques stigmates que nous avons essayé de préserver. Il suffit de parcourir les souterrains pour y recenser de nombreuses inscriptions, de se rendre le long de la vallée d'Ailly pour s'apercevoir que les tranchées sont toujours présentes sur notre territoire, de constater la présence de sépultures en notre cimetière abritant un soldat tombé au combat, de lire la plaque commémorative sur notre monument aux morts. L'année 2014 sera marquée par le centenaire et à ce titre notre commune devra s'attacher à participer à ce devoir de mémoire et de ponctuer en ce sens les futures commémorations. A tous ceux et celles qui souhaitent apporter leurs idées et leur participation, je les invite à se rendre au secrétariat de notre mairie.

A toutes et à tous, au nom de l'équipe municipale, du secrétaire de mairie et en mon nom personnel, je vous souhaite une heureuse année 2014 et un bon vote pour les prochaines élections municipales.

Votre Maire dévoué

Maurice NAVARRE

La vie de la commune

Naissances

- | | | |
|----------------|--------|------------|
| - DÉSIRÉ Hugo | Amiens | 14/02/2013 |
| - SEGUIN Noémy | Amiens | 13/04/2013 |

Mariages

- | | | |
|---------------------------------------|--|------------|
| - CLASSE Julien et LE NAGARD Juliette | | 24/08/2013 |
|---------------------------------------|--|------------|

Décès

- | | | |
|--|-------------------|------------|
| - NAVARRE Daniel
<i>Conseiller Municipal de 1953 à 1983</i> | Grattepanche | 11/03/2013 |
| - DAILLE Jean-Yves | Tilloy les Conty | 19/04/2013 |
| - GOULIN David | Grattepanche | 29/07/2013 |
| - BUQUET Jean-Pierre
<i>Conseiller Municipal de 1977 à 1995</i> | Amiens | 15/09/2013 |
| - MERCIER René
<i>Conseiller Municipal de 1977 à 1995</i> | Crécy en Ponthieu | 26/11/2013 |
| - LEFLOT Nicole | Amiens | 30/11/2013 |

Secrétariat de Mairie

Permanences : lundi et le jeudi (de 17 H.30 à 19 H.)

Tél. 03.22.42.08.18

Fax 03.22.42.09.10

Messagerie : grattepanche.mairie@free.fr

Site Internet : <http://www.grattepanche-mairie.fr>

Urbanisme

P.C.

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - SOMMERMONT Philippe | Remise à matériel |
| - BRAY Philippe | Fermeture Véranda |
| - CROQUET Danièle | Construction Habitation |
| - LEVASSEUR-LOUBAT M. et E. | Construction Habitation |

D.P.

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| - NAVARRE Jean-Claude | Prolongement Balcon |
| - LECLERC Jean-Bernard | Isolation Murs extérieurs |



LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

BARDET Bruno
239 Rue du Haut
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.45.75.57



ASPEG

ROGER Betty
460 Rue de Saint-Saufieu
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.42.04.34



SOCIETE DE CHASSE

VASSEUR Jean-Louis
10 Rue du Quai
80680 RUMIGNY
Tél. 03.22.47.64.41



LA PIGEONNIERE

(Ball-Trap)
GAFFET Richard
2000 Rue d'Estrées
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.09.51.81

LA PIGEONNIERE

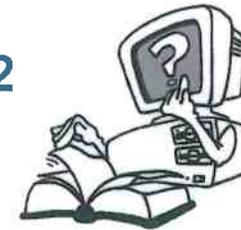
(Club de tir)
DEBOVES Christian
2000 Rue d'Estrées
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.09.51.81

Libellés	Résultat Fin N-1	Réalisé N	R. à R.	Totaux N	Totaux N et N-1
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	-	147 179.99	-	147 179.99	147 179.99
Recettes	52 669.19	155 476.11	-	155 476.11	208 145.30
Résultat	52 669.19	8 296.12	-	8 296.12	60 965.31
INVESTISSEMENT					
Dépenses	12 367.57	7 425.35	-	7 425.35	19 792.92
Recettes	-	37 900.97	-	37 900.97	37 900.97
Résultat	- 12 367.57	30 475.62	-	30 475.62	18 108.05
RESULTAT	40 301.62	38 771.74	-	38 771.74	79 073.36

Compte Administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

2012



ANNEE = N	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R à R. N	Affect Report N+1
FONCTIONNEMENT	52 669.19	-	8 296.12	60 965.31	-	-	60 965.31
INVESTISSEMENT	- 12 367.57	-	30 475.62	18 108.05	-	-	18 108.05
TOTAL	40 301.62	-	38 771.74	79 073.36	-	-	79 073.36

Compte de Gestion

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

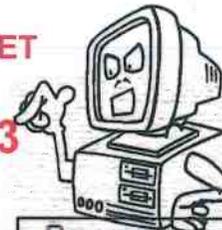
Charges à caractère général	105 570
Charges de personnel	12 200
Atténuation de produits	6 288
Autres dépenses de gestion courante	79 442
Charges financières et charges except.	2 800
Virement à la section d'investissement	16 200
TOTAL	222 500

RECETTES

Produits des services	9 448
Impôts et taxes	77 428
Dotations, subventions et participations	66 659
Autres produits de gestion courante et produits except.	5 000
Résultat reporté	60 965
TOTAL	222 500

BUDGET

2013



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Programmes (Travaux et acquisitions)	65 600
Restes à Réaliser	/
Résultat reporté	/
Remb. Emprunts	7 800
TOTAL	73 400

RECETTES

Dotations et subventions	8 000
Taxe d'urbanisme	1 092
Emprunt	30 000
Restes à Réaliser	/
Affectation du résultat	18 108
Virement de la section de fonctionnement	16 200
TOTAL	73 400

Elections

Inscription sur la liste électorale

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour participer aux différents scrutins. Rappelons que la date limite d'inscription est le 31 décembre de l'année en cours. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (*après la révision annuelle des listes électorales*)

Si vous déménagez dans une autre commune, il convient de s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile (*ou de sa résidence : dans ce dernier cas, il faut y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois*)

- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans

- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Dates des prochaines élections

Municipales : 23 et 30 mars 2014

Européennes : 25 mai 2014

Quelques généralités sur le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est l'organe compétent pour régler par ses délibérations les affaires de la Commune.

Il a en charge la création et l'organisation des services communaux dont la gestion incombe au Maire. Certains de ces services sont obligatoires comme :

- les services administratifs de la Commune (*Conseil Municipal, archives...*)
- certains services indispensables à la population : aide sociale, enseignement primaire, entretien des cimetières, réseau de distribution d'eau, assainissement des eaux pluviales et usées, traitement des ordures ménagères...

- les services délégués par l'État (*état civil, recensement, élections*)

Le Conseil Municipal vote le budget nécessaire au fonctionnement et à l'investissement de la Commune.

Le Conseil Municipal siège à la mairie (*sauf circonstances exceptionnelles justifiant une réunion dans un autre lieu*)

Il se réunit au moins une fois par trimestre. Le Conseil est convoqué par le Maire, qui détermine l'ordre du jour. Cependant, le Maire peut le réunir chaque fois qu'il le juge utile. Il peut également provoquer cette réunion sur demande du représentant de l'état ou d'une majorité de Conseillers Municipaux.

Les séances sont publiques. Toute personne peut y assister sans troubler les débats. Le Conseil Municipal peut parfois se réunir à huis clos. Cette décision est prise à la majorité absolue de ses membres, sur demande du Maire ou de trois Conseillers Municipaux.

Les débats portent exclusivement sur les sujets mis à l'ordre du jour, sauf questions diverses d'intérêt mineur. Ils sont dirigés par le maire ou son représentant. Un quorum égal à la majorité des conseillers est nécessaire à la validité des délibérations. Succédant aux débats, interviennent les votes.

Aucune forme de scrutin n'est imposée. Il n'est même pas nécessaire qu'un vote formel ait lieu dès lors que l'assentiment de la totalité (*ou de la majorité des Conseillers*) est constatée. Toutefois, le vote est effectué à bulletin secret lorsqu'il concerne une mesure nominative ou à la demande d'un tiers des conseillers municipaux. A l'issue de la séance, un procès-verbal est rédigé.

Il décrit la séance et fait mention du nom des votants, avec désignation de leurs votes en cas de scrutin public. Le compte-rendu est affiché publiquement et consultable en mairie.

Le Conseil Municipal gère le domaine public (*bâtiments dont la Commune est propriétaire, affectés à un service public*)

Il donne aussi son avis à propos des travaux publics (*projets de travaux, entretien...*). Il gère également les biens du domaine privé de la Commune (*biens fonciers, forêts...*). Il décide de la création ou de la suppression des emplois municipaux. Il décide par délibération d'adhérer à telle ou telle structure intercommunale et désigne ses représentants.

DENEIGEMENT

L'année 2013 a connu une période hivernale longue et particulièrement neigeuse avec un épisode marqué en mars. Nous avons été confrontés au même problème en 2010 et les élus locaux ont dû, devant les faits accomplis, prendre seuls les décisions qui s'imposent. Nous avons donc déclenché un plan de déneigement sans l'avis écrit du service d'exploitation routière du Conseil Général afin de dégager les axes principaux et notamment la route départementale pour rejoindre la nationale.



La Commune a donc réglé la facture de l'entreprise Vasseur relative au village intra muros et aux voies communales. Par contre, nous avons sollicité, pour le paiement de celle dédiée à la route départementale, le Conseil Général qui, en l'absence de convention, a procédé au règlement en octobre (*soit très tardivement*)

Afin de palier à cette solution bâtarde, une réunion a été provoquée avec le chef du service d'exploitation routière, le responsable du secteur, M. Vasseur David, le maire et son adjoint. A son terme, il est convenu que l'entreprise Vasseur sera conventionnée via la Communauté de Communes de Conty suite à la déficience d'Amiens Métropole sur ce point. M. Vasseur répondra désormais au déclenchement exclusif du Conseil Général.



En dehors de la route départementale, la Commune assurera ; avec le concours de M. Vasseur le salage et le déneigement du village (*bien que ce ne soit pas une obligation*) et les liaisons intercommunales dans la mesure du possible. L'acquisition d'une lame est en cours d'étude.

**NOUS VOUS DEMANDONS DONC EN CAS D'EPISODE
NEIGEUX INTENSE D'EMPRUNTER EXCLUSIVEMENT
LA ROUTE DEPARTEMENTALE 75^E
POUR REJOINDRE PAR RUMIGNY LA DEPARTEMENTALE
A HEBECOURT, UNIQUE AXE PRIORITAIRE**

Infos locales



En janvier 2013, M. VASSEUR est intervenu plusieurs fois pour dégager les rues du village !



L'accueil des nouveaux habitants

C'est avec grand plaisir que le Conseil Municipal a accueilli, le 25 octobre 2013, les nouveaux habitants qui ont répondu à son invitation et qui par leur présence ont témoigné ainsi de l'intérêt porté à leur village.

« Cette régulière et conviviale cérémonie que représente l'accueil des nouveaux est très appréciée et se substitue à la cérémonie des vœux plutôt d'un caractère officiel et pompeux permettant aux élus de se gausser des projets concrétisés. A Grattepanche, nous sommes plus modestes mais tout aussi dynamiques, le site informatique et le bulletin annuel relatent toutes les réalisations, les projets, le budget et délibérations mais aussi la vie communale et notamment les manifestations.

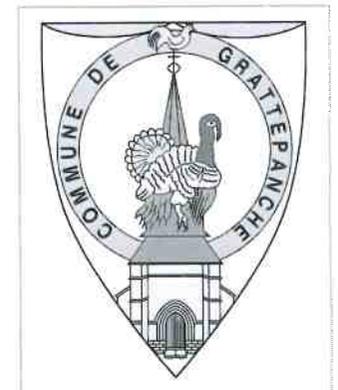
Nouveaux résidents, nous vous souhaitons la bienvenue ! Vous avez fait un bon choix car Grattepanche demeure un village paisible, certes avec quelques petites nuisances liées à la ruralité mais sans commune mesure avec tous les attraits de la campagne. Soyez donc tranquilles, il y fait bon vivre !

Grattepanche se situe dans le canton de Boves et a intégré la Communauté d'agglomérations d'Amiens Métropole. La Commune est adhérente pour l'aide sociale et la voirie au SIVOM de Boves, pour les soins infirmiers à domicile au SISA basé à Estrées sur Noye, pour la crèche au SIVU d'Hébécourt et pour le périscolaire au SISCO Grattepanche-Rumigny-Hébécourt dont le siège est en notre mairie.

Bonne intégration et profitez pleinement de la vie locale, de l'école pour vos enfants, du monde associatif et des différentes manifestations, bref de tous ces éléments qui composent le ciment du rassemblement, de la solidarité et du bien vivre en communauté au sein de notre village.

Aux 16 nouveaux foyers, un modeste cadeau de bienvenue a été offert par la Commune, qui n'est autre que le livre consacré à « Grattepanche village picard » et édité par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois, livre qui décrit notre village sous tous ses aspects. » (Maurice NAVARRE)

- M. et M^{me} NICAISE JEAN-PAUL et CHRISTELLE leurs enfants Jean Baptiste, Alban, Nathan et Stéphanie qui résident 34 Rue de l'église
- M. et M^{me} BARRET YANNICK et SANDRINE, leurs enfants Maëlie et Marilou qui demeurent 338 Rue d'Oresmaux
- M. et M^{me} DUBOILE STEPHANE et CAROLINE, leurs enfants Maxence et Raphaël qui demeurent 366 Rue d'Oresmaux
- M. et M^{me} DUFOUR CEDRIC et NATACHA, leur fille Léa qui résident 420 Rue d'Oresmaux
- M. et M^{me} BOTTOIS ROMAIN et CLAIRE qui demeurent 72 Rue du Haut
- M^{me} LOISEAU JOCELYNE et son fils Florent qui demeurent 65 Rue du Haut
- M. et M^{me} FICHELE FLORIAN et MARIE qui demeurent 283 Rue de Saint-Sauflieu
- M. CAUDRON NICOLAS Et M^{me} CAPELLINO SANDRA et leur fils Nathan qui résident 343 Rue de Saint-Sauflieu
- M. BERNARD Thaddée et M^{me} DAUPHIN Anne qui résident 320 Rue Principale
- M^{me} RABOUILLE MARIANNE et sa fille Camille qui demeure 55 Rue Principale
- M^{me} GUILLEMONT MELANIE qui réside 55 Rue Principale
- M. et M^{me} MEURILLON OLIVIER et NATHALIE, leurs deux filles Capucine et Célia, demeurant 219 Rue de Rumigny
- M. et M^{me} DESIRE MAXIME et LAURIE, le petit Hugo qui résident 25 Rue de Rumigny
- M. et M^{me} DEROUBAIX GUILLAUME et CAMILLE, leur fille Chloë, qui résident 125 Rue de Rumigny
- M^{me} FACQUEUR ANNIE et M. LEROUGE ARNAUD, M^{me} FACQUEUR VIRGINIE et ses enfants Isis et Lilou qui résident 72 Rue de Rumigny





A l'issue de la cérémonie, le buffet campagnard fut très apprécié et l'ambiance très sympathique.

Accueil des nouveaux habitants... Revue de presse

En deux ans, 15 nouvelles familles ont choisi de s'installer dans la commune qui compte 300 habitants. Les nouveaux venus apprécient sa tranquillité.



Article du Courrier Picard du 29/10/2013

Commune du sud amiénois, intégrée dans la métropole amiénoise, Grattepanche conserve l'image de ces villages où il fait bon vivre. « En deux ans, 15 nouvelles familles ont fait le choix de s'installer dans la commune. Aujourd'hui, nous avons passé le cap des 300 habitants... », confie le maire Maurice Navarre.

Mais qui sont ces nouveaux grattepanchois ? Une population souvent jeune, en accession ou même étudiante en locatif qui vient chercher ici un art de vivre et qui a souvent fui la ville. « Nous ne sommes pas si loin d'Amiens et nous avons le calme, souligne une jeune dame. Je profite des poules et des canards de mes voisins et l'un d'eux me prête volontiers son taille-haie... »

Image bucolique d'un retour à des valeurs simples. Chaque famille qui a fait le choix de vivre à Grattepanche est ravie. Les mots qui reviennent le plus souvent sont : « calme », « sérénité », « plaisir de vivre à la campagne ».

« Même si l'hiver, la circulation y est un peu dure ! », fait remarquer un habitant.

Pour Maurice Navarre, la mutation du village se poursuit tranquillement : « Chaque année, ce sont en moyenne trois pavillons qui sont mis en chantier, plus des transactions immobilières qui nous amène une nouvelle population. Des chantiers sont en cours, d'autres vont s'ouvrir. Le conseil municipal aura en 2015 à se pencher sur la carte communale, l'équivalent du Plan local d'urbanisme, pour qu'en 2016, de nouvelles implantations puissent se concrétiser ».

Une progression de la population et un renouvellement du bâti en douceur, apprécié dans ce village dont le blason populaire est le dindon (le surnom qu'on donnait jadis était « chés Dindons de Grattepanche »). Une histoire que les nouveaux habitants auront plaisir à découvrir à la lecture de la revue « Grattepanche, village picard » (vendue par ailleurs à la mairie pour la somme de 10 €, au profit de l'ASPEG), remis à chaque nouveau foyer lors de la présentation des associations. Et à l'heure du pot de bienvenue, personne n'avait l'impression d'être le dindon d'une quelconque farce.

Du correspondant du C. Picard
JEAN VIMEUX



Mme DAUPHIN



Mme RABUILLE et sa fille



Mme GUILLEMONT



M. LEROUGE



M. et Mme NICAISE



M. et Mme DUBOILE



M. et Mme BOTTOIS



M. et Mme DÉSIRÉ



Les travaux communaux

TRAVAUX REALISES

L'auto-entrepreneur Cédric Dufour a réalisé le traitement et la mise en peinture des menuiseries extérieures des bâtiments abritant la mairie et l'école pour un coût global de 1 200 €.

L'entreprise Mabilie a remplacé certaines vitres (école et panneau d'affichage)

A la demande des élèves, la salle de classe et ses abords ont retrouvé un aspect de fraîcheur. L'entreprise Dufour s'est vu confier les travaux à hauteur de 1 500 €, auxquels s'est ajouté un montant de 500 € pour l'acquisition de mobilier.

Francis Gourguechon et Daniel Caillou sont intervenus gracieusement pour divers travaux complémentaires.

Le prolongement de la Rue du Haut et la réfection de la voirie en son extrémité, très attendus par les riverains et par toutes les personnes qui l'empruntent régulièrement connaissent report sur report. Après le passage des fourreaux destinés à recevoir les câbles d'éclairage public et l'élagage des frênes sur domaine public, l'entreprise Colas est intervenue mi novembre afin de rendre la voie d'accès carrossable et praticable. Une deuxième intervention aura lieu au printemps prochain lorsque les conditions météorologiques permettront la pose d'une couche gravillonnée. Le coût de l'opération s'élève à 26 000 € ; il aurait dû être pris en charge par le SIVOM de Boves, le renoncement étant imputable au Conseil Général qui a choisi de verser la subvention habituelle à la Métropole. Une bataille reste engagée afin que le SIVOM puisse reprendre le projet pour une réalisation définitive. La pose de deux candélabres est également prévue de décembre à février.



Cédric DUFOUR

La ruelle de l'école a subi début décembre un reprofilage et la mise en œuvre d'enrobés. Il sera désormais plus agréable pour les écoliers et les piétons de l'emprunter.



La petite cour de la mairie a été refaçonée de manière à éviter tout accident et s'est embellie d'enrobés avec remise à niveaux des tampons et regards.



Ruelle et petite cour ont été aménagées par la Colas

Devant le portail de l'église, une reprise en maçonnerie des pierres a été effectuée de fort belle manière par l'entreprise Vasseur Théolien.

L'aménagement de l'entrée d'agglomération Rue d'Oresmaux a été élaboré et financé par la Communauté d'agglomération Amiens Métropole. Une enveloppe de 70 000 € nous a été réservée pour ce projet dans le cadre des travaux de proximité. Il aura fallu néanmoins quatre réunions pour débattre sur nos propositions pour finalement revenir au projet initial prévu par les services techniques d'Amiens Métropole. A noter que les riverains conviés à ces réunions sont très satisfaits du résultat final.



Avant - Prolongement de la Rue du Haut - Après



Travaux A.M. réalisés à l'entrée ouest du village

Quelques photos des travaux



Rue d'Oresmaux



Rue du Haut



La ruelle de l'école

Trois horloges astronomiques ont été installées le 4 décembre dernier et vous avez dû vous en rendre compte, notamment les riverains des rues du haut et de Saint-Sauflieu qui ont été plongés le soir dans la pénombre, l'agent ayant omis de remettre le fusible. Elles permettront ensuite de réaliser des économies sur notre consommation en éclairage public. *(Les horloges astronomiques sont des horloges de programmation électronique hebdomadaires permettant de commander automatiquement différentes charges suivant l'heure de lever et de coucher du soleil)*

POUR INFO

La dématérialisation imposée par la Direction Générale des Finances Publiques et fixée au 1^{er} janvier 2015 a été anticipée et la Commune s'est dotée du logiciel E-Magnus et du matériel PC équipé de Win 8 Pro, pour un coût global de 3 000 €. Cette décision a été prise pour bénéficier de prix attractifs.



La dématérialisation deviendra opérationnelle au 1^{er} février 2014. Le secrétaire a reçu une formation.

TRAVAUX COMMANDÉS

La mise en peinture de l'arrière de la Salle des Fêtes est reportée au printemps prochain, suite à l'arrêt de travail de l'entrepreneur.

TRAVAUX PROJÉTÉS

Une étude est actuellement en cours sur l'isolation thermique et phonique de notre Salle des Fêtes communale avec l'appui technique d'un conseiller du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Région dont nous sommes adhérents.

Un inventaire global des panneaux de signalisation ou d'indication a été réalisé fin novembre, afin de les remettre en place, de les changer ou d'en ajouter si nécessaire.

Aménagement du cimetière

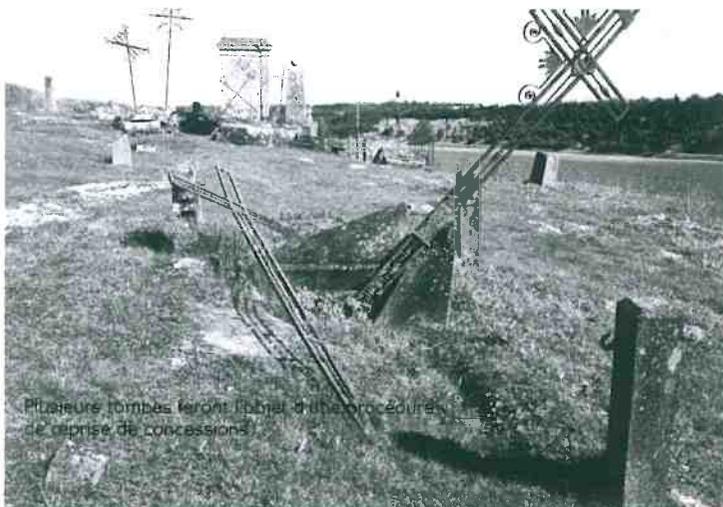


La création d'une Commission en charge du règlement et de l'aménagement du cimetière communal fut nécessaire tant le chantier est vaste. Les emplacements occupés font l'objet d'une numérotation et le plan est désormais défini. Un relevé des anciennes tombes et des caveaux en état d'abandon a été effectué. Vous pouvez le consulter en mairie ou sur le site informatique.

La Commission a déterminé les zones réservées aux futurs emplacements et des nouvelles allées à créer. Il existe déjà un columbarium composé de dix cases pouvant accueillir chacune deux urnes. Un espace sera dédié à un jardin du souvenir engazonné.

Le maintien des haies existantes est souhaité avec une remise en forme et les arbustes taillés seront préservés.

La partie du cimetière que l'on nommera vieux cimetière sera rénovée en fonction de l'intérêt des anciens monuments et de façon respectable.



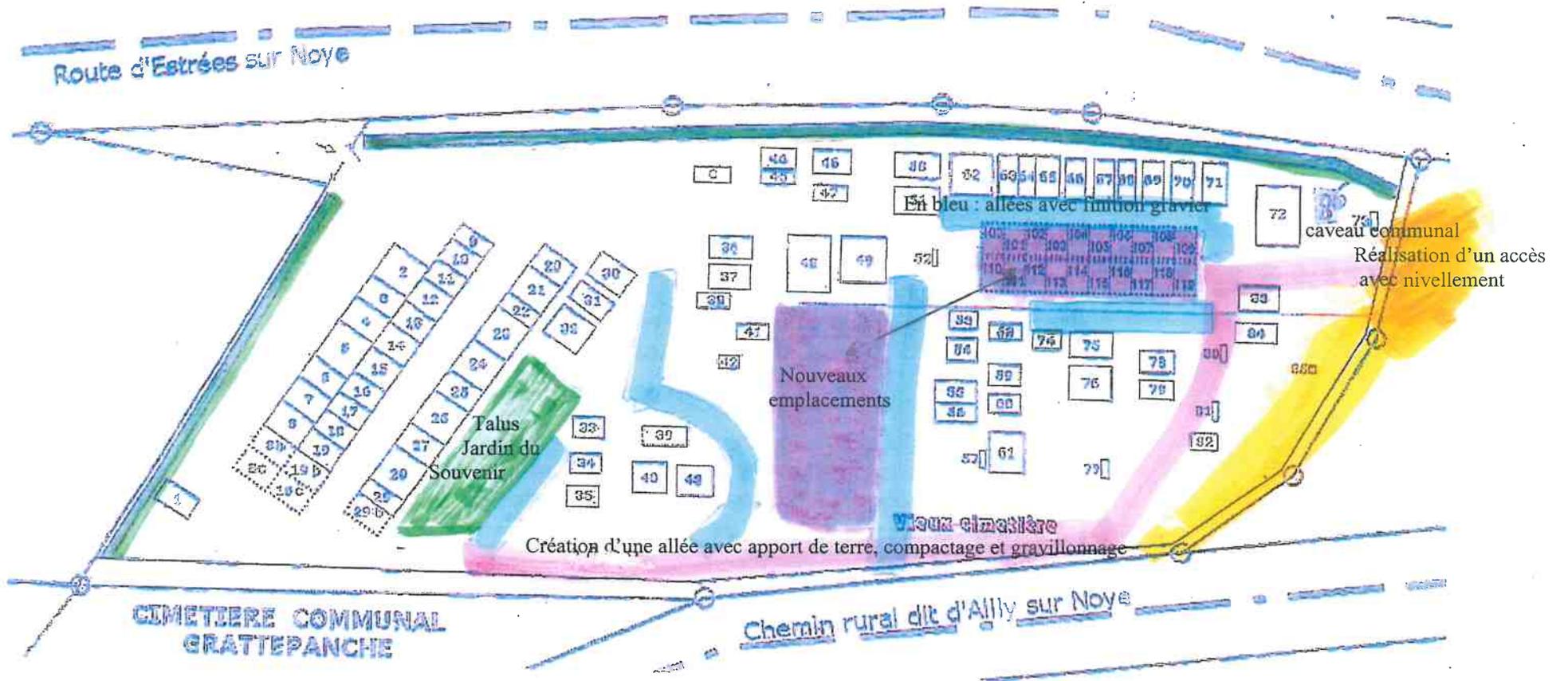
Après busage pour écoulement des eaux pluviales, le nivellement de la plate-forme permettra d'y accueillir une aire de stationnement, le container à verre et un accès à l'arrière du cimetière afin de les engins de terrassement puissent y accéder. Un caveau communal et un ossuaire seront implantés. L'alimentation en eau potable par extension du réseau actuel est également prévue.



Les démarches administratives sont lourdes (*insertions légales, affichettes...*) et la procédure est longue puisqu'elle s'étale sur cinq ans. A terme, il appartiendra d'établir un règlement et de fixer les tarifs des concessions afin d'assurer une gestion digne de ce nom. **Vous pouvez, si vous êtes intéressés, rejoindre la Commission en vous**

présentant simplement au secrétariat de mairie.

PROJET D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE



SIVOM
du
CANTON
de
BOVES

oo oo oo oo oo

Aide à domicile

Pour bénéficier de ces services, ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter le :

SIVOM du Canton de BOVES
112 bis Rue Victor Hugo
80440 BOVES

Tél : 03.22.09.39.09

Fax : 03.22.45.46.50

DEVIS GRATUIT

Le secrétariat est votre disposition sur rendez-vous :

- * du lundi au vendredi de :
- 08 heures 30 à 12 heures
- 13 heures 30 à 17 heures

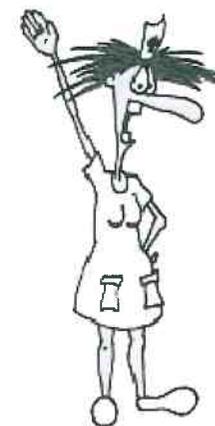
En dehors de ces horaires ou en cas d'absence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur téléphonique mis à votre disposition.

Président du SIVOM : Dominique DHORNE

Directrice : Véronique VIARDOT
Responsable de secteur :
Marie-Ange LEFEBVRE
Agent de secteur : Thérèse EVRARD
Agent administratif : Nelly DELARUE

La section aide sociale est une des compétences du SIVOM du Canton de BOVES qui bénéficie de l'agrément qualité, délivré par la Préfecture et la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Le SIVOM est compétent pour aider au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées des communes membres (BLANGY TRONVILLE, BOVES, CACHY, CAGNY, DURY, ESTREES/NOYE, GENTELLES, GLISY, GRATTEPANCHE, HEBECOURT, REMIENCOURT, RUMIGNY, SAINS EN AMIENOIS, SAINT FUSCIEN, SAINT SAUFLIEU, SALEUX, SALOUEL, THEZY GLIMONT, VERS/SELLE).



Les travaux réalisés par le SIVOM

VOIRIE

RAPPEL

Programmation 2010

- BOVES : rue de Gentelles (2^{ème} côté), rue Mariasses Barbier, rue du Domart, Chemin du calvaire
 - DURY : rue Jules Ferry
 - SAINT FUSCIEN : rue de la Vallée, Le petit Many (3 secteurs)
 - SAINT SAUFLIEU : Tour de l'Eglise, rue Masson, rue du 20 mai 40, rue Gargault, angle rue neuve/rue de la bottée
 - GRATTEPANCHE : rue de l'Eglise, rue d'Estrées (bordurage + enduit)
 - VERS SUR SELLE : rue du Moulin, rue Emmanuel Bourgeois, ruelle Neveu, chemin de Clairiy
- Ensemble des communes : fourniture et mise en place d'enrobé.
Montant du marché (COLAS) : 513 912,39 €.
Maîtrise d'œuvre (BEIMO) : (marché sur trois ans) 16 337.76 €.
3.15 % du montant du marché (entre 250 001 et 500 000 € HT)
Etudes préliminaires : 2 009 €

Programmation 2012 :

- BOVES : rue Eugène Desprès, rue des Soupirs
 - DURY : chemin du tour des haies (2^{ème} partie), rue Etienne du Castel
 - ESTREES/NOYE : rue de la ferme de Conteville
 - GRATTEPANCHE : place principale
 - HEBECOURT:VC9
 - RUMIGNY : rue de Loeuilly
 - SAINT FUSCIEN : rue Bernard Champy, rue de Boves
 - SAINT SAUFLIEU : rue de la Ville, place du 08 mai
 - SALOUEL : rue Victor Hugo
 - THEZY GLIMONT : route des 14 journaux
 - VERS SUR SELLE : allée des maronniers
 - SAINS EN AMIENOIS : rue Buquet, rue de la Pommeraie, chemin de Remiencourt, route de Cottenchy
 - REMIENCOURT : rue du prieuré
 - BLANGY TRONVILLE : rue des moissons, rue des jardins.
- Ensemble des 14 communes : fourniture et mise en place d'enrobé.
Montant du marché (COLAS) - avant avenant sollicité :
Maîtrise d'œuvre (VERDI) :
(3.00 % du montant des travaux retenus à la phase avant-projet)
Assistant à maîtrise d'ouvrage :
Souscription d'un emprunt de

Souscription d'un emprunt de 300 000 €.

Programmation 2011 :

- BOVES : rue Joseph Mancel
- DURY : chemin du tour des haies
- SAINT FUSCIEN : Le petit Cagny
- SAINT SAUFLIEU : rue du cul de sac
- SALOUEL : rue Victor Hugo
- VERS SUR SELLE : rue du Moulin

Ensemble des 14 communes : fourniture et mise en place d'enrobé.
Montant du marché (STAG) : 345 387.60 € ?
Maîtrise d'œuvre (BEIMO) : (marché sur trois ans) 10 879.71 €.
3.15 % du montant du marché (entre 250 001 et 500 000 € HT)
Etudes préliminaires : 1 723 €

GRATTEPANCHE

Travaux d'aménagement de la Place en 2012...



1 097 828 €.
40 235 €.

6 685 €.
600.000 €.



L'AIDE A DOMICILE

L'aide à domicile permet de rompre la solitude et d'apporter une présence réconfortante.

Elle est chargée d'assurer l'entretien courant de l'habitation et la préparation des repas. Elle peut aider à l'hygiène corporelle et veiller au confort de la personne, la stimuler dans les actes de la vie. Elle peut également effectuer des courses dans le quartier.

Après une évaluation à domicile de la dépendance du demandeur (à l'aide la grille AGGIR), une demande d'aide peut être effectuée auprès de la caisse de retraite ou du Conseil Général.

En fonction du type d'aide obtenu, le bénéficiaire dépendra du service prestataire ou du service mandataire.

Service prestataire

Ce service consiste à mettre une aide à domicile à la disposition des personnes retraitées ou handicapées.

En fonction du niveau de dépendance, des heures d'aide-ménagère peuvent être accordées par les caisses de retraite.

Une participation financière horaire reste à la charge du bénéficiaire en fonction de ses revenus.

Le SIVOM intervient également dans le cadre de sortie d'hôpital sur une durée limitée, missionné par des organismes de mutuelles.

Dans ce cas, le SIVOM est l'employeur de l'aide à domicile.

Le bénéficiaire, sous certaines conditions, peut bénéficier de déductions fiscales.

Service mandataire

La personne bénéficiant de ce service est l'employeur de son aide à domicile.

Le service mandataire a pour mission d'aider les personnes âgées ou handicapées dans leurs démarches pour le recrutement et l'emploi d'une aide à domicile.

Ce service peut être utilisé par les personnes ne pouvant bénéficier d'un accord d'aide-ménagère du service prestataire.

L'utilisateur du service mandataire supporte l'intégralité de la dépense (salaires, charges sociales et frais de gestion).

Il peut, dans certains cas, bénéficier de prise en charge financière (notamment dans le cadre de l'APA), et bénéficier d'exonération partielle des charges patronales et de déductions fiscales.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Le SIVOM est le service conventionné par le Conseil Général de la Somme, ayant pour mission la mise en place et le suivi de cette aide qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes essentiels de la vie courante.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Régulièrement ou occasionnellement, ce service permet, aux personnes âgées ou handicapées, la livraison d'un repas à domicile.

Un menu permet de choisir les repas composés d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal, d'un laitage, d'un dessert.

Livrés en liaison froide, leur conditionnement permet un réchauffage facile.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine.

LA TELEALARME

Ce service, destiné aux personnes âgées ou handicapées, permet, en cas d'urgence, d'être entendu et de bénéficier rapidement d'une intervention extérieure.

Le système est composé d'un émetteur que la personne doit garder en permanence sur elle (pendentif) et, d'un transmetteur placé près du téléphone.

En cas de difficulté, une pression sur le bouton de l'émetteur ou du transmetteur déclenche l'appel à une centrale d'écoute.

A l'aide de l'interphonie du transmetteur, le bénéficiaire est rappelé sans avoir besoin de décrocher le combiné téléphonique, permettant une évaluation de la nature des besoins.

S.I.S.A.

Le Syndicat Intercommunal du Sud Amiénois est un service de soins infirmiers à domicile

18 Rue des Lombards à Estrées sur Noye

oooooooooooooooooooooooooooo

Tél : 03 22 09 58 11

oooooooooooooooooooooooooooo

Le SSIAD intervient sur 52 communes des secteurs de Boves et Ailly-sur-Noye, dont 5 communes annexées du secteur d'Amiens, Montdidier et Conty.

Les 52 communes d'interventions sont représentées au Syndicat par 2 membres municipaux élus dans les Communes respectives. Le Président, M. Delécolle, est assisté de M^{me} Choquet Aline, Vice-présidente pour le secteur de Boves (Saint-Fuscien) et de M. Dagniaux Sylvain, Vice-président pour le secteur d'Ailly-sur-Noye (Fransures)

Le SSIAD a été créé en 1987 pour la prise en charge de 30 place pour personnes âgées, autorisation pour 55 places en 2009, le service est sous l'autorité de l'ARS (*Agence Régionale de la Santé*)

En 2006 : ouverture par autorisation de l'ARS du SSIAD adultes handicapés pour 10 places.

Fin 2002 : création du service annexe d'auxiliaire de vie pour personnes handicapées bénéficiant de la PCH (*Prestation Compensatoire du Handicap*), agréé et conventionné par le Conseil Général.

La prise en charge peut être demandée par la famille, le médecin traitant, les services hospitaliers, ou par un tiers, mais elle se fait toujours sur avis médical, par un protocole signé par le médecin traitant ou hospitalier.

Les soins médicalisés, sont demandés à la sortie d'hospitalisation, après une chute, l'état de santé de la personne se dégrade, pour aider ou soulager une famille qui aide un proche dépendant.

oooooooooooooooooooooooooooo

Le personnel du SSIAD se compose :

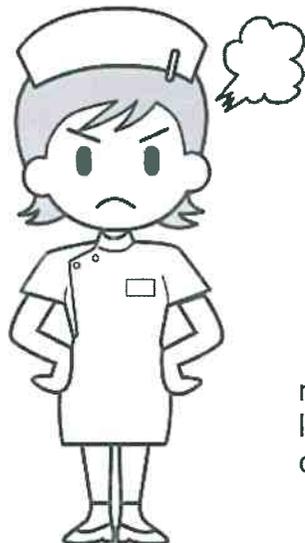
- d'une infirmière coordinatrice (M^{me} CENSE)
- d'une infirmière diplômée d'Etat salariée (M^{me} BONNARD) qui prodigue des soins qui nécessitent une intervention en semaine, pillulier,... fait la relation avec les infirmiers libéraux, les médecins traitants pour une prise en charge globale des patients. Le poste a été créé en janvier 2013, avec l'autorisation de l'ARS.
- deux secrétaires
- 13 aides-soignantes
- 2 auxiliaires de vie (*suivant les prises en charge*)



Le bureau est ouvert
du lundi au vendredi
en journée continue

lundi, mercredi, jeudi
de 8 H.30 à 16 H.

mardi et vendredi
de 8 H.30 à 18 H.





Le SIVU (crèche)

Le projet d'extension de la crèche est en cours. La consultation d'architectes a été engagée auprès de trois cabinets. La Commission d'Appel d'Offres a retenu le cabinet Joël LETOCART (*Rappelons que c'est l'architecte qui a conçu les plans de la crèche lors de sa création en 2001*)

Suite à une réunion de synthèse avec l'architecte, un représentant du SIVU, M^{me} la Directrice de la crèche, un membre de la Caisse d'Allocations Familiales et une responsable de la Protection Maternelle et Infantile, le projet présenté a reçu un avis favorable, avec toutefois quelques modifications.

Le projet d'extension se décompose en trois pôles principaux :

1. La création d'un « espace bébés » comprenant :

- un dortoir
- une salle de change
- un espace de vie
- une biberonnerie

2. Le réaménagement du pôle technique comprenant :

- une laverie
- une pièce séparée pour l'entretien
- un local destiné au stockage des couches

3. L'aménagement d'un espace atelier dédié aux activités de peinture, collage

Les travaux seront réalisés sans fermeture de la crèche avec un minimum de perturbations pour les enfants. Ils seront planifiés sur 3 phases successives afin de permettre les transferts internes nécessaires à la libération des zones de travaux.

- ✓ Phase 1 : Construction du pôle technique (côté entrée)
- ✓ Phase 2 : Construction de l'espace bébés (partie arrière du bâtiment)
- ✓ Phase 3 : Aménagement de l'espace atelier (à l'intérieur)

Le coût prévisionnel des travaux d'extension est de **286 500 € HT**. La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme participe au financement de ces travaux d'extension à hauteur de :

- 229 200 € au titre du plan pluriannuel d'investissement des crèches
- 17 190 € au titre d'une enveloppe locale de la C.A.F.
- 17 190 € de prêt à taux zéro

Soit un total de 263 580 €, le solde étant financé sur les fonds propres du SIVU.

Ce projet prend en compte l'achat à la Commune d'Hébécourt d'une parcelle de terrain située sur la partie arrière de la crèche et destinée à la création d'un futur parking dédié au personnel. Cela devrait permettre le désengorgement du parking situé devant la crèche.

Il s'agit d'un projet important pour le SIVU du Sud Amiénois correspondant aux besoins et aux attentes des familles.

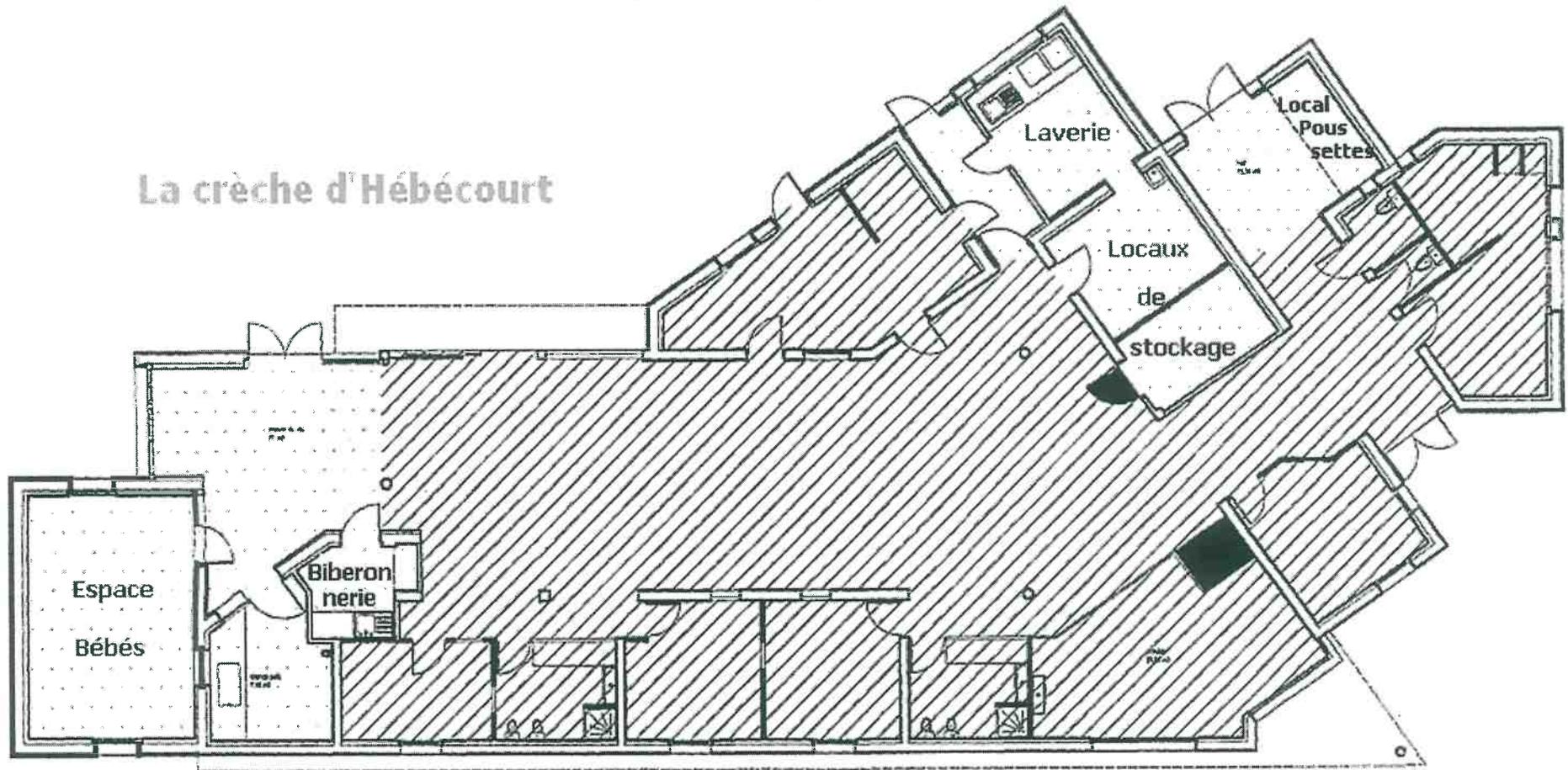
Une crèche collective est un lieu de vie où l'enfant enrichit sa personnalité et acquiert progressivement son autonomie en compagnie d'autres enfants.

L'espace sera aménagé pour favoriser son éveil et son développement dans le respect des règles sanitaires concernant la petite enfance.



SIVU - Projet d'agrandissement

La crèche d'Hébécourt

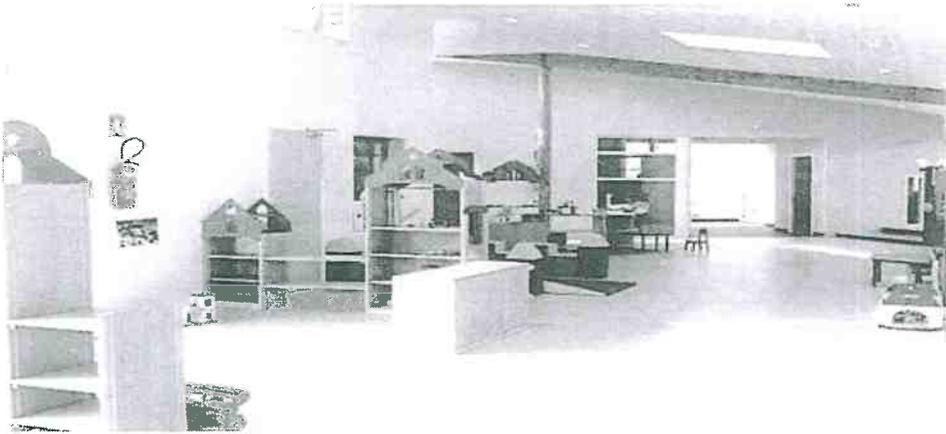


« Le jardin des lucioles »

19 Rue de Paris - 80680 HEBECOURT

Rappelons que la crèche « Le Jardin des Lucioles », géré par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) est constitué de sept Communes : Grattepanche, Rumigny, Hébecourt, Remiencourt, Estrées sur Noye, Saint-Sauflieu et Dury. Elle fonctionne avec des recettes provenant de la contribution des Communes pour 20 %, de la Caisse d'Allocations Familiales pour 44 %, du Conseil Général pour 5 % et la participation des parents pour 31 %.

**Pour toute demande d'inscription contacter la Directrice,
Mme DUPUIS au 03.22.42.34.81.**



La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7 H.30 à 19 H.

Nombre d'enfants : La crèche a un agrément de 26 enfants de 2 mois à 6 ans et suite aux travaux d'extension cet agrément va pouvoir passer à 30 enfants. Soulignons que la gestion rigoureuse de la Directrice nous permet d'avoir un taux toujours croissant d'occupation. Ce chiffre est très important car il sert de base de calcul de la CAF pour le versement de la PSU (*Prestation de Service Unique*)

Tarification : Les frais de garde sont évalués selon un barème de référence fixé par la Caisse d'Allocations Familiales. Ils varient en fonction des ressources des parents, du nombre d'enfants dans la famille et du temps de présence de l'enfant à la crèche. Des factures mensuelles sont éditées à l'intention des parents. La participation demandée à la famille doit couvrir la prise en charge de l'enfant, y compris les soins d'hygiène (*couches, produits de toilette et repas*). Actuellement, les couches ne sont pas fournies par la crèche mais ceci devrait être mis en place après les travaux d'extension, en 2014, puisqu'actuellement aucun local ne permet de les stocker ; il faut noter que ce service supplémentaire devrait représenter environ 5 000 € par an.

A la rentrée de septembre 2013, on comptabilisait 51 enfants répartis comme suit :

Dury : 5	Grattepanche : 7
Hébecourt : 12	Estrées sur Noye : 1
Rumigny : 1	Saint-Sauflieu : 14
Remiencourt : 1	Extérieurs : 10

La liste d'attente compte encore 10 enfants des habitants des 7 communes qui ne pourront, dans l'immédiat, être satisfaits.

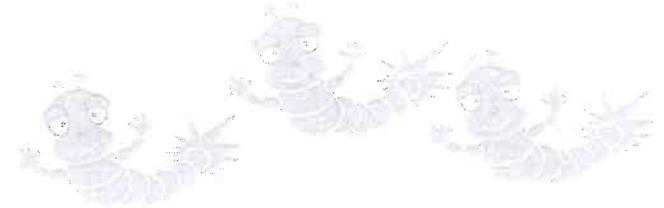
Soulignons que les dix extérieurs viennent compléter des créneaux horaires disponibles et ne prennent en aucun cas la place d'enfants de nos communes, ils nous permettent d'accroître notre taux d'occupation.

Repas : Depuis le mois de Juillet la société API se charge de livrer les denrées nécessaires à la fabrication des repas. Madame Nauwynck, directrice adjointe participe à des réunions avec la société API et les différentes crèches du secteur afin d'élaborer des menus variés que la cuisinière de la crèche pourra confectionner. Les goûters sont aussi préparés sur place. Selon l'âge de l'enfant, le repas et le goûter seront moulinés ou coupés en petits morceaux.

Le prix facturé par API pour les aliments est le suivant : Déjeuner enfant pour 4 éléments : 2,52 € et goûter : 0,34 €.

Des plats témoins sont conservés cinq jours et mis à la disposition des services vétérinaires qui passent de façon impromptue à la crèche.

Thématique : Chaque année l'ensemble du personnel de la crèche se réunit et décide du thème de l'année. Chaque groupe d'enfants selon leur âge va travailler sur le même thème. Pour 2013-2014, les activités seront orientées sur « *Les 4 saisons* ».



SIVU : Des bambins dans les nuages

(Courrier Picard - 20/06/2013)

« Rien de tel que de visiter un aéroclub pour faire découvrir aux enfants les mystères de l'aviation. Et, ce projet, la crèche d'Hébécourt y tenait !



Adieu la pédagogie rébarbative, exit les illustrés désuets... À la crèche « Le jardin des lucioles » d'Hébécourt, le mot d'ordre, c'est plutôt de mêler l'utile à l'agréable. Alors rien de tel que d'emmener les 28 enfants de la structure à l'aéroclub de Picardie - Amiens Métropole pour les familiariser avec les avions.

D'autant que cette sortie calquait parfaitement avec son projet pédagogique : « Il porte justement sur l'apprentissage des différents modes de transport : le bus, le train, la montgolfière, le vélo ou le train. Il ne manquait plus que l'avion ! », explique Stéphanie Nauwynck, directrice-adjointe de la crèche. Qu'à cela ne tienne : les enfants sont donc partis pour Glisy à la découverte des mystères de l'aviation. Une sortie qui a été animée grâce au livre pour enfants « L'avion de Gaston ». Un livre qui a servi à tous ces enfants âgés de 18 mois à 3 ans, de support d'apprentissage pour mémoriser le vocabulaire de l'aviation.

Et c'est Gaston en personne, Patrice Maigrot de son vrai nom, un instructeur du club, qui les a accueillis à bras ouverts. Il avait organisé quatre ateliers de découverte : visite du hangar à avions, de la tour de contrôle, d'un avion et moment détente autour de l'histoire de Gaston, un pilote qui aime voler au milieu des nuages pour y faire des loopings. Les enfants se sont ensuite retrouvés pour faire une ronde et chanter des chansons. Là encore, sur les avions.

Et pour clôturer la sortie, un diplôme « Ma journée à l'aéroclub » a été distribué à chacun avant le pique-nique et une sieste bien méritée, histoire de prolonger la découverte... dans les nuages, une fois de plus. »

De la correspondante du Courrier Picard
CLAUDINE LENAIN

Les vacances

- Noël : du samedi 21 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014 (reprise le 06/01)
- Hiver : du samedi 22 février au dimanche 9 mars 2014 (reprise le 10/03)
- Printemps : du samedi 19 avril au dimanche 4 mai 2014 (reprise le 05/05)
- Vacances d'été : le samedi 5 juillet 2014
- Rentrée : le lundi 1^{er} septembre 2014
- Toussaint : du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre 2014 (reprise le 03/11)
- Noël : du samedi 20 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015 (reprise le 05/01)

Les horaires de classe

Hébécourt	<u>Classe 1</u> 8 H.50-11 H.50 et 13 H.40-16 H.40
Rumigny	<u>Classes 2 et 3</u> 8 H.55-11 H.55 et 13 H.45-16 H.45
Grattepanche	<u>Classe 4</u> 9 H.00-12 H.00 et 13 H.50-16 H.50

Les navettes de transport

Le matin	Au départ de <u>Grattepanche</u> 8 H.35
Le midi	Au départ d' <u>Hébécourt</u> 11 H.50
L'après-midi	Au départ de <u>Grattepanche</u> 13 H.40
Le soir	Au départ d' <u>Hébécourt</u> 16 H.40



En route pour l'école...



M^{me} Virginie FRANCOIS est professeur des écoles ; elle occupe le poste de Grattepanche depuis plus d'un an. Au sein du regroupement pédagogique, elle a en charge la classe des CM1-CM2 (avec quelques CE2) auxquels elle propose des activités nombreuses et variées ; cela va des ateliers « vélo » aux sorties pédagogiques, telles qu'une découverte des larris, coteaux calcicoles protégés qui font la renommée du village...



La sortie dans les larris : Les impressions des élèves après cette sortie.

Nous avons adoré prendre des photos, surtout celles prises du haut avec vue sur les champs. J'ai appris que jadis, il y avait une rivière et que maintenant, c'est une vallée sèche. J'ai aussi aimé voir certaines espèces d'animaux, ainsi que les belles plantes qu'on y trouve.

Cette sortie a été très intéressante et j'ai pu découvrir un peu plus la nature ! Ce jour-là, j'ai approfondi un peu plus mes connaissances.



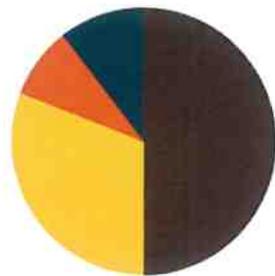
Le Syndicat Scolaire

Le Syndicat Scolaire est constitué entre les Communes de : Grattepanche – Rumigny - Hébécourt.

Les membres du bureau :

Mme BOURNAZEL Denise, Présidente (Grattepanche)
Mme ADT Marie, 1ère Vice Présidente (Rumigny)
M. LEROUX Gilles, 2ème Vice-Président (Hébécourt)
Mme JABELIN Nathalie, Secrétaire (Grattepanche)

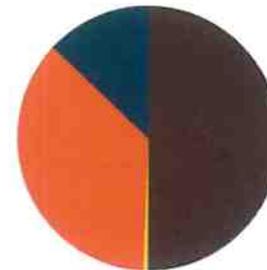
Le budget 2013 : La participation des 3 Communes s'est élevée à 105 000 €. La part de Grattepanche était de 25 824 €



■ Atténuations de charges
■ Produits des services
■ Dotations et participations
■ Dotations et participations
■ Dotations et participations

Dépenses

Charge à caractère général	61600
Charge de personnel	173010
Autres charges	2540
Charges financières	350



■ Charge à caractère général
■ Charges financières
■ Charge de personnel
■ Charges financières
■ Autres charges

Recettes

Atténuations de charges	41500
Produits des services	34000
Dotations et participations	122000

Effectifs : (répartition des 92 élèves sur 4 classes)

Maternelle TP - PS - MS	Hébécourt	27 enfants
MS - GS - CP	Rumigny	25 enfants
CE 1 - CE 2	Rumigny	22 enfants
CE2 - CM 1 - CM 2	Grattepanche	18 enfants

La rentrée scolaire :

Pour l'année scolaire 2013-2014, 92 enfants sont scolarisés dans le regroupement pédagogique :

23 enfants de Grattepanche y sont scolarisés



Le Syndicat Scolaire

Le personnel :

Au 1er décembre 2013, neuf personnes sont employées pour assurer le fonctionnement du Syndicat Scolaire :

- M ^{me} Roselyne Bonnassières	Secrétaire
- M ^{me} Daisy Lacroix	ATSEM
- M ^{me} Virginie Lefebvre	Adjoint technique - mise à disposition de l'enseignante
- M ^{me} Chantal Seigneur	Adjoint technique - Gestion des repas et produits entretien
- M ^{me} Maryline Constant	Adjoint technique - Mise à disposition de l'enseignante
- M ^{me} Navarre Roselyne	Agent d'entretien
- M ^{me} Marie Pierre Le Berre	Agent d'entretien
- M ^{me} Isabelle Da Silva	Agent d'entretien
- M ^{me} Laurence Delécolle	Adjoint technique principal

La cantine et garderie :

Le matin, un accueil périscolaire est assuré à Rumigny à partir de 7 H.30 et le soir jusque 18 H.45.

Depuis la rentrée scolaire 2012, les repas sont fournis par la « Sté ELIOR » ; 55 à 60 repas sont servis chaque jour...

Les services de cantine et garderie sont assurés par les agents du Syndicat Scolaire.

Le centre de loisirs :

Un centre de loisirs est mis en place en partenariat avec la Commune de Saint-Sauflieu en juillet et certaines petites vacances. La facturation se fait à la journée, uniquement pour les petites vacances.

- Février : du 3 au 7 mars 2014 (1^{ère} semaine)
- Pâques : 22 au 30 avril 2014
- Toussaint : 27 au 31 octobre 2014
- Juillet : 7 juillet au 1^{er} août 2014

Une nouveauté : un accueil de loisirs a été mis en place le mercredi toute la journée, toujours en partenariat avec la Commune de Saint-Sauflieu.

Le transport scolaire :

Par délibération en date du 18 mai 2010, le Syndicat Scolaire a transféré sa section « transport » à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole.

Le cadre nominatif défini par Amiens Métropole en matière de transport scolaire inclut les services du midi pour l'acheminement des élèves jusqu'au lieu de restauration collective ainsi que leur retour à l'établissement, à l'exclusion du transport en pause méridienne des élèves ne fréquentant pas la cantine.

Par délibération en date du 21 juillet 2011, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité de prendre en charge le coût du transport du midi pour les enfants ne fréquentant pas la cantine.

Le secrétariat du syndicat :

Une permanence est assurée dans les locaux de la Mairie de Grattepanche 1er étage de 7 h à 12 h 30.

Vous pouvez contacter la secrétaire au 03 22 89 73 38 ou laisser un message électronique à l'adresse suivante : syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr

Les membres du Syndicat et moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Nous vous présentons ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour l'année 2014.

La Présidente
Denise BOURNAZEL

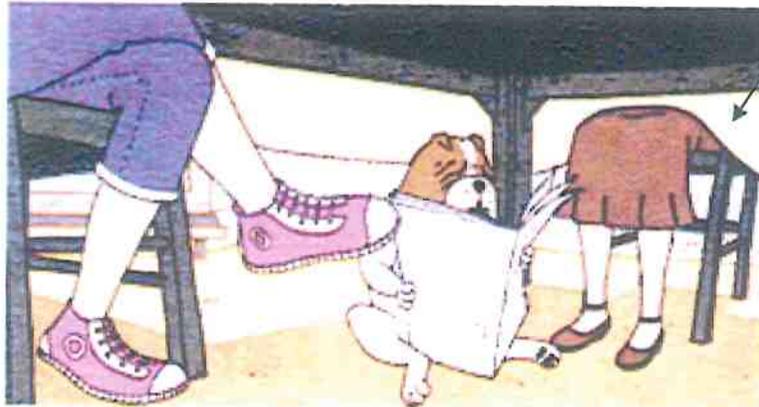
Du ciné à l'école...

Le « ciné-classe » (le « ciné-bus » est tombé en panne et la séance a donc eu lieu en classe)

Il y avait toutes sortes de petits films : des rigolos, des tristes, des sympas, avec et sans paroles...



Parmi les films visionnés, voici deux résumés écrits par les élèves :



- Merci, mon chien : c'est l'histoire d'un chien qui s'appelle Fifi ; il adore les journaux. Dès que son maître rentre, son maître lui prend son journal pour le lire. Mais ce soir, l'ambiance est électrique ; tout le monde n'en fait qu'à sa tête et Fifi ne peut pas lire. Il a pourtant tout essayé !



- Premier automne : Il était une fois une petite fille qui s'appelait Apolline. Elle vivait en été tandis qu'Abel vivait en hiver ; ils ne s'étaient jamais rencontrés jusqu'au jour où Abel a franchi la limite et a ainsi rencontré Apolline. La curiosité a donc pris le dessus !

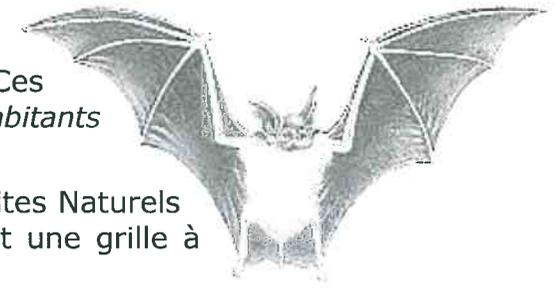


L'ASPEG

Association de sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois



Cette année fut l'occasion, pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, de comptabiliser les chauves-souris qui ont élu domiciles dans le « fort » de notre village. Cet espace est un ancien réseau de souterrains constitué durant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles qui a servi à l'origine à protéger les habitants et leurs animaux pendant les dernières guerres. Ces galeries ont été, pendant de longues années, ouvertes à tous (*certaines habitants de notre commune y ont joué, étant enfants*)



Afin d'assurer la tranquillité des chiroptères en période d'hibernation, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a décidé en accord avec la Commune de fermer l'accès à cet espace en y installant une grille à l'entrée.

Lors des journées du Patrimoine on pouvait aller visiter ces grottes mais suite à plus éboulements le site a dû être interdit au public, seules des spécialistes peuvent désormais y accéder en descendant dans une ancienne cheminée avec une échelle de spéléologue.

On retrouve quatre espèces de chauves-souris : le Murin à oreilles échanquées, le Murin à moustaches, le Grand Murin et le Murin de Daubenton. Au dernier comptage, 25 chiroptères nichent dans nos grottes.

La chauve-souris souffre, à tort, d'une bien mauvaise réputation ! Insectivore vorace, elle est au jardin, une alliée de poids contre les moustiques et les mouches. Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a décidé de lui consacrer une soirée dans le cadre de

« LA NUIT DE LA CHAUVÉ-SOURIS » - VENDREDI 22 AOUT 2014

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION

Venez observer les chauves-souris de Grattepanche, lors d'une soirée « diaporama et écoute » avec les détecteurs à ultrasons utilisés lors de nos visites des grottes.

Rendez-vous à 20 H.30 à la Salle des Fêtes de Grattepanche le 22/08/2014...

Réservation conseillée auprès de

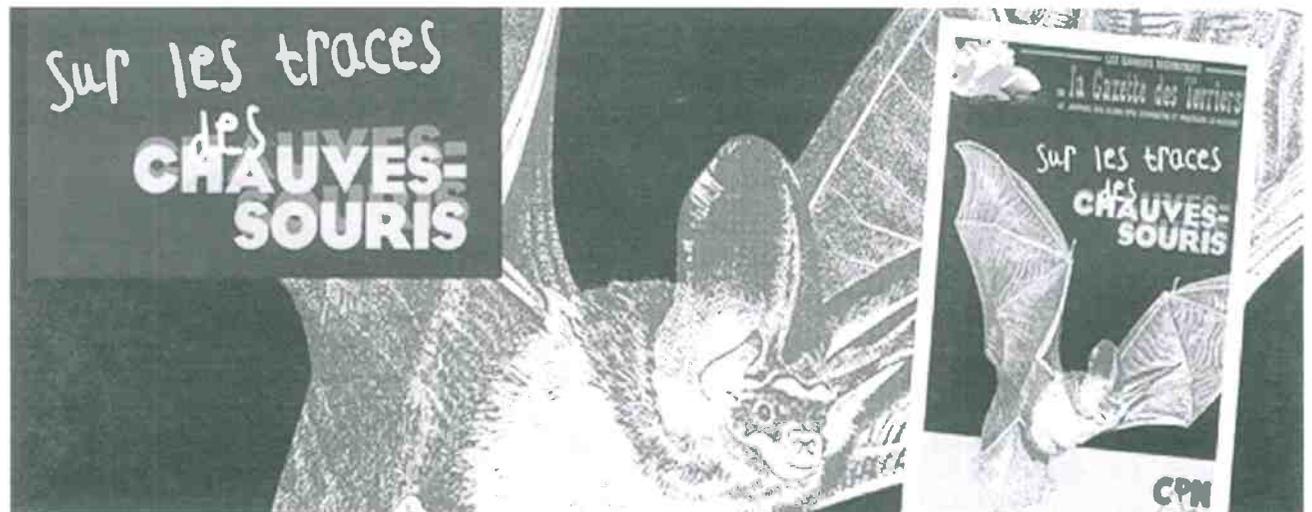
Clémence LAMBERT

03.22.89.84.29 ou 06.07.30.41.61

ou c.lambert@conservatoirepicardie.org

ou Franck COMINALE :

06.07.41.54.71



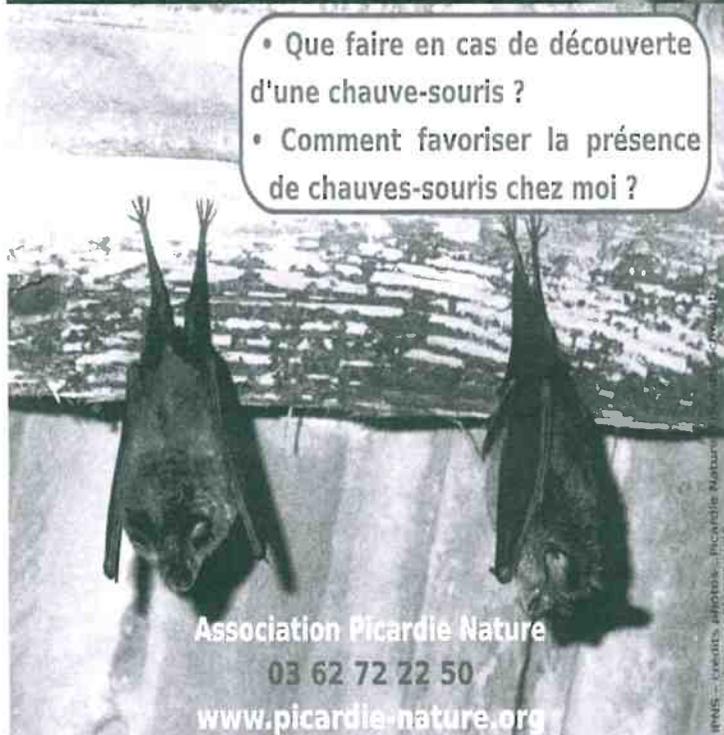
Betty ROGER (Présidente de l'ASPEG)



DES CHAUVES-SOURIS SOUS MON TOIT

Espèces clés dans la nature, les chauves-souris révelent la qualité de notre environnement...

- Que faire en cas de découverte d'une chauve-souris ?
- Comment favoriser la présence de chauves-souris chez moi ?



Association Picardie Nature

03 62 72 22 50

www.picardie-nature.org

GRATTEPANCHE au grès de la montagne

« Si les gens ne s'étaient pas mobilisés, le larris serait devenu, comme cela arrive souvent, un terrain de motocross. » Soulagement pour le maire de Grattepanche Maurice Navarre: les aficionados du larris se sont mobilisés dans les années 80, notamment l'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de Grattepanche. Aujourd'hui, ces deux hectares de coteaux calcaire représentatifs des pâturages ovins sont l'attraction principale de la petite commune du sud Amiénois. Le larris, nommé "montagne de grès", géré par le Conservatoire d'espaces naturels Picardie (qui y propose des sorties nature), s'avère idéal pour une promenade au soleil dans une ambiance quasi méditerranéenne. Un petit paradis pour botanistes, où l'on trouve des pigamons nains (*en photo*), des orchidées pourpres et militaires, des genévriers mais aussi des bécasses ou des faisans. L'accès est fléché au départ de la mairie.



J.D.A.
Été 2013

Balade avec Piésente au départ de l'église de Grattepanche lundi 15 juillet, à 13h45 – 03 22 30 61 88

L'ASPEG est en deuil...

Notre association vient de perdre un membre ô combien important en la personne de Nicole LEFLOT et à laquelle elle doit énormément.

Dés la création de l'ASPEG en 1986, elle s'est attachée à la préservation du mobilier et des ornements de l'église fraîchement rénovée auparavant.

Elle a consacré ensuite une grande partie de son temps à l'élaboration du livre destiné à la mémoire de notre village, en étroite collaboration avec son mari Pierre, ainsi que Bernadette et Jean-Claude HANIN. Les recherches de documents, les visites aux archives, la quête d'informations diverses, de nombreuses lectures et la rédaction des textes auxquelles elle a participé ont contribué à l'édition de ce recueil, véritable bible de Grattepanche, toujours en vente à la mairie au profit de l'ASPEG (*ci-contre la page de présentation de ce fascicule*) et qui a alimenté toute la partie historique du site officiel de Grattepanche.

Elle animait également quelques soirées de projection de diapositives prises par son mari au cours desquelles on parcourait la commune et ses alentours en diverses saisons et sous différents aspects, visite virtuelle qui ravissait les spectateurs.

Elle accueillait les visiteurs lors des journées du patrimoine, en véritable guide, distribuant à souhait, informations et anecdotes autour de l'église.

Pour son dévouement, nous tenons à rendre hommage à une femme attachante, cultivée et serviable. Une vie bien remplie sur fonds de bénévolat...



Ce bulletin a été réédité bénévolement dans le cadre de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois par :

Nicole et Pierre LEFLOT
Bernadette et Jean-Claude HANIN

Avec la participation de :

- Paul BELZAT
- Denis FAYARRE
- Benny ROGER
- Maurice FAYARRE
- Marie-Madeleine et Henri POCHOLLE
- Thierry JUDEHNE

Membres de l'ASPEG

0-0-0-0-0-0

Le produit de la vente sera entièrement attribué à l'ASPEG et servira à poursuivre notre action en faveur du patrimoine et de l'environnement.

0-0-0-0-0-0

MERCI à tous les habitants de Grattepanche qui nous ont permis de glaner ce que l'on ne trouve pas dans les livres.

Il n'est pas impossible que d'autres informations puissent compléter ce livre sur Grattepanche. Toutes les personnes qui pourraient apporter des précisions sur tel ou tel chapitre sont vivement encouragées à les communiquer soit à Madame la Présidente ou à Monsieur le secrétaire de l'ASPEG en Mairie de Grattepanche.

.....MERCI.....

Le mot du Président du Comité des Fêtes

2013, encore une année où les bénévoles ont animé, par différentes manifestations, la vie de notre village. Un bilan s'impose avec des réussites et des déceptions.

Première déception : la section GYM très appréciée par vous mesdames n'a pu redémarrer cette année suite au départ de Jérôme, embauché dans une école à Compiègne. L'association Léo Lagrange n'a pas trouvé de remplaçant et nos diverses recherches sont restées vaines.

La deuxième déception fût celle de Cédric **DUFOUR**, Alain **LEVERT** et Francis **WABLE**, les bénévoles de la section INFORMATIQUE pour laquelle les habitants de Grattepanche n'ont pas répondu présents malgré un message passé dans les habitations.

Heureusement, d'autres activités furent menées à bien avec joie et professionnalisme des bénévoles.

Encore plus qu'hier, demain, Madame, Monsieur, le Comité des Fêtes de Grattepanche a besoin de vous, devenez acteur de la vie de notre village en venant rejoindre les membres du comité des fêtes.

Les bénévoles du Comité des Fêtes vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux pour 2014.

Le président Bruno BARDET



SOIREE BOUDIN - 9 FÉVRIER 2013

Le samedi 09/02/2013, le Comité des Fêtes
proposait une soirée conviviale à la Salle des Fêtes... Bruno était content car bon nombre
d'habitants et leurs amis avaient répondu présents !

oooooooo

L'ambiance fut au rendez-vous, comme en témoignent les photos suivantes.





Après la fête : la vaisselle...

oooooooo

Encore une réussite du Comité des Fêtes !

Merci aux bénévoles.

REPAS DES AINÉS - 7 AVRIL 2013



En ce dimanche 7 avril, tous nos aînés se sont retrouvés autour d'un repas picard.





Marcelle n'a pas résisté à pousser sa chansonnette





L'après-midi a été animé par des contes et des chants picards.



REDERIE - 1^{ER} MAI 2013

Comme tous les ans, le Comité des Fêtes a organisé son vide grenier qui a réuni une quinzaine d'exposants dans la bonne humeur mais sous un soleil un peu timide.





Les bénévoles ont servi 120 repas environ, dont la succulente « Andouillette Jurassienne » qui a fait comme à l'habitude l'unanimité.



Francis et Jean-Michel s'étaient mis à la cuisson de la viande tandis que Marie-josèphe (dit JOJO la frite) métrisait celle des frites ; quant à Bruno, il préparait les plateaux.



Tout le monde a été content, la journée s'est passée trop vite.



Nous remercions nos barmans : Nathalie, Betty et Jean François, toujours fidèles au poste.

FÊTE LOCALE - 23 JUIN 2013

En ce dimanche de juin, le Comité des fêtes à organiser un repas pour la fête locale au menu

COLOMBO DE PORC

préparé et servi par le traiteur « Du soleil dans la Cuisine »

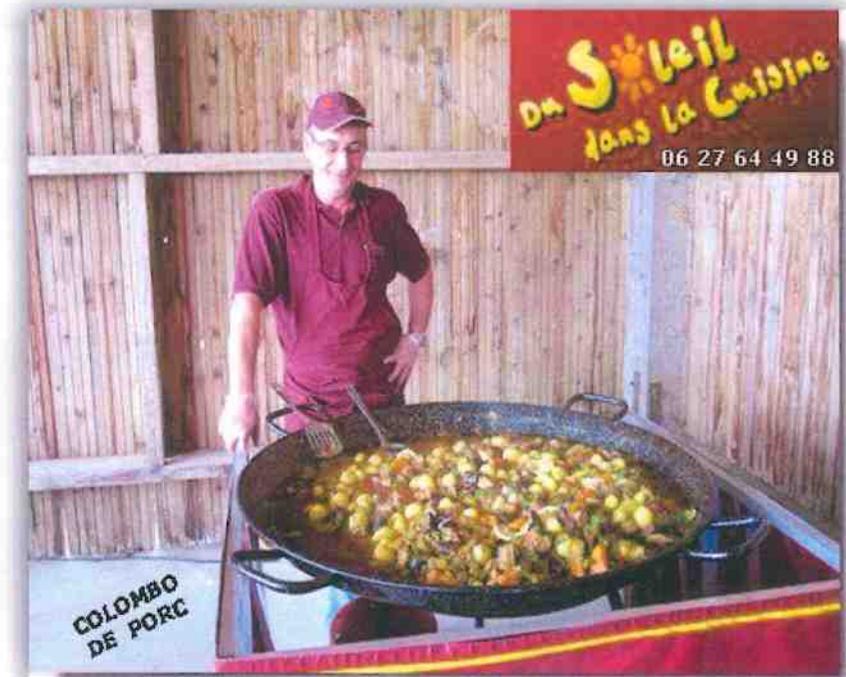
COLOMBO DE PORC

Temps de préparation : 120 minutes

Temps de cuisson : 60 minutes

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 2 kg de porc
- 2 aubergines
- 2 courgettes
- 3 oignons
- 3 gousses d'ail
- 1 piment antillais
- 1 cuillère à soupe de persil haché
- le jus d'un demi citron vert
- 4 cuillères à café d'épices à colombo
- 1 bouquet garni
- 4 cuillères à soupe d'huile
- 25 g de beurre



Comme à l'habitude, 70 personnes ont répondu « présents » malgré le temps qui n'était pas de la partie mais cela n'a pas pénalisé la bonne humeur de tous les participants.





Cette journée a été à la hauteur de ce que les membres du Comité des Fêtes attendaient.

Encore un merci à tous les bénévoles !



Les membres du bureau souhaitent rendre hommage à

Jean-Pierre BUQUET

Bénévole, Jean-Pierre était un membre à part entière.

Disponible, toujours de bonne humeur, constructif,
il prenait des initiatives.

Son départ laisse un vide au sein du groupe des bénévoles
du Comité des Fêtes.

Portrait de Monsieur Francis WABLE, artificier

Les Communes de Grattepanche, Rumigny et Hébecourt ont fait le choix de mutualiser les moyens financiers pour améliorer la durée et surtout la qualité du feu d'artifices ceci afin d'obtenir un véritable spectacle pyrotechnique.

Les tirs de feu d'artifice de catégorie « C4 » doivent être effectués par un artificier et validés par les services de la sécurité civile de la préfecture.

Notre artificier bénévole, Francis **WABLE** est reconnu comme artificier par la préfecture, pour cela il a suivi une formation pratique et théorique chez un formateur certifié par un examen. Cette formation a été financée par les trois communes, Francis **WABLE** a pris sur ses congés annuels afin de mener à bien la réussite de cette formation.

D'année en année notre feu s'est modifié, notre artificier donne le ton :

- *Modifie les hauteurs*
- *Arrange les couleurs*

Tel un chef d'orchestre, il dirige son équipe de bénévoles et donne le tempo pour la mise en place des différents tableaux.

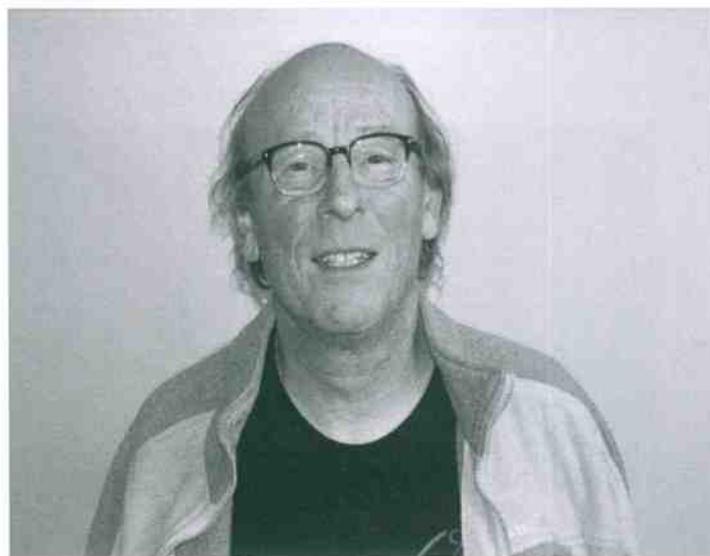
Cette année, Francis **WABLE** a décidé d'accompagner le spectacle pyrotechnique avec un son et lumière sur une musique classique et des photographies d'hier et d'aujourd'hui.

Ceci paraît simple, mais il a fallu une grande précision de réglage entre l'amorçage des bombes et la projection des photographies, et le tout calé sur la musique des « quatre saisons » de Vivaldi. Toute cette préparation en amont a demandé à Francis **WABLE** deux mois d'investissement.

Le 14 juillet 2013, a donc été un spectacle grandiose, digne des trois Communes, et les applaudissements ont retenti sur le stade à l'extinction de la dernière bombe du bouquet final.

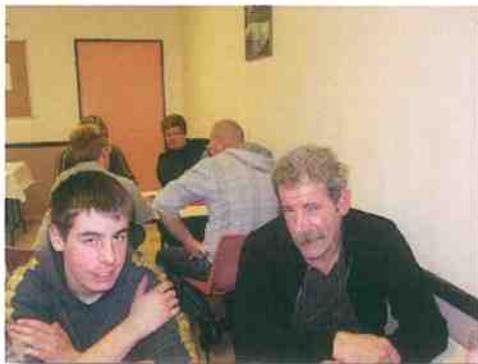
Francis, nous te remercions pour ton engagement, pour ta responsabilité et pour le très beau spectacle que tu nous as offert.

Merci à toi et aux bénévoles qui t'ont secondé.



Francis **WABLE**

CONCOURS DE MANILLE - 16 NOVEMBRE 2013



En ce samedi 16 novembre 2013, 8 équipes se sont affrontées lors du concours de manille.

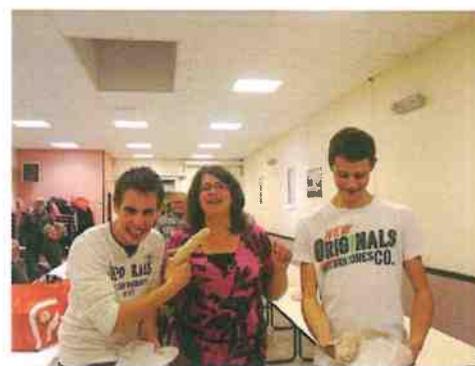




La soirée a rassemblé 60 personnes autour d'un repas TRIPES-FRITES ou RÔTI-FRITES.



1^{er} Prix : GUILLAUME & JEAN-FRANCOIS



8^{ème} Prix : les benjamins de la soirée : RODOLPHE & FLORIAN

Chaque équipe a été récompensée et la soirée s'est passée dans une bonne ambiance.

SOIREE BEAUJOLAIS - 22 NOVEMBRE 2013



La soirée fût une réussite
50 personnes
y ont participé dans une
ambiance chaleureuse.





NOEL 2013







Merci à tous les enfants par leur présence,



Le père Noël est encore venu combler les petits et les grands.



Nos aînés n'ont pas été oubliés, ils sont venus passé un agréable moment parmi les enfants et leur famille .

Amiens Santé et l'animation, une histoire qui perdure...

Depuis bientôt 10 ans, le Service de Soins Infirmiers à Domicile « Amiens Santé » réunit des personnes âgées et handicapées vivant à domicile, lors de séances d'animation consacrées à rompre l'isolement et partager des moments de convivialité.

Le groupe composé d'une quinzaine de participants est accueilli par la Commune de Grattepanche (*et ses fidèles adeptes !*) et le centre culturel Jacques Tati avec qui Amiens Santé a passé une convention de partenariat et mis en place un « atelier modelage » une fois par trimestre. Les principaux objectifs de ces séances sont « la stimulation de la mémoire et la valorisation de l'image de soi ».

L'année 2013 fut riche en sorties et en activités, encadrées par Aude et Virginie, aides-soignantes et animatrices ; Cécile, Conseillère en Economie Sociale et Familiale ; et Marie-Odile, l'infirmière coordinatrice du service.

Bilan de cette année

« **Les sorties** » ont été rythmées par le repas au restaurant en janvier, tant apprécié pour célébrer la nouvelle année, la découverte du centre équestre de Conty et de son spectacle musical, la sortie au zoo d'Amiens en juin ainsi qu'à Quend et aux jardins de Valloires, et l'incontournable spectacle de Noël à Mégacité !



*Quend plage (à gauche) et
les jardins de Valloires
(à droite) en juin...
Une très belle journée
ensoleillée !*

oooooooooooooooooooooooooooo

*“On voit du monde et ça me plait beaucoup de venir, c'est agréable de se retrouver et de se changer les idées...” confie Gilberte.
Selon Micheline “Toutes les activités que l'on nous propose sont intéressantes, c'est une bonne après-midi passée tous ensemble.”*

« **Les activités** » variées et toujours plus riches les unes que les autres, ont su enchanter tous les participants ! Il y en a pour tous les goûts ! Loto, atelier cuisine « dégustation printanière », atelier jardinage, préparation de Pâques, échange et partage de recettes pour la réalisation d'un livre, souvenirs et jeux d'école, atelier modelage, jeux de société et de cartes, « Des chiffres et des lettres », mots croisés et quizz en tous genres ! Du plaisir au rendez-vous... En voici un aperçu !



Le loto annuel avec de nombreux lots à remporter !



Réalisation d'une recette de « riz au lait » et d'un recueil culinaire !



« Souvenirs de nos recettes »



Confection de ballotins de chocolats pour célébrer Pâques !



Toute l'équipe d'Amiens Santé et les participants de l'animation vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2014 ★

La Société de Chasse

29 septembre tôt le matin, les chiens excités accompagnent leur maître qui trépignent aussi d'impatience : c'est l'ouverture de la chasse dont la fermeture est fixée au 23 février 2014.

Sur les 642 ha que compte notre territoire, 480 ha sont réservés à la société de chasse. Le comptage du gibier effectué en mars sur 70% de la superficie, par une trentaine de personnes, a dénombré 52 couples de perdreaux, 52 coqs faisans, 30 poules faisanes et 88 lièvres.

Pour une bonne gestion du gibier, chaque chasseur doit remettre son tableau de chasse le dernier jour. Il doit respecter les limitations fixées en assemblée. En 2013, chaque chasseur avait droit à un lièvre jusqu'au 13 octobre, 3 perdreaux le jour d'ouverture puis 3 jusqu'au 6 octobre et à 1 coq faisan par jour de chasse.

Pour des raisons de sécurité, le port du gilet fluorescent est obligatoire et il est interdit de couper la chasse de son voisin.

Afin de respecter la nature, le chasseur a le devoir de ramasser ses cartouches utilisées.

Afin d'être prêt pour le jour J, une quarantaine de tireurs ont eu l'occasion de s'entraîner lors du ball-trap organisé sur le domaine de la Pigeonnière en juin 2013, sous un ciel clément et ensoleillé.

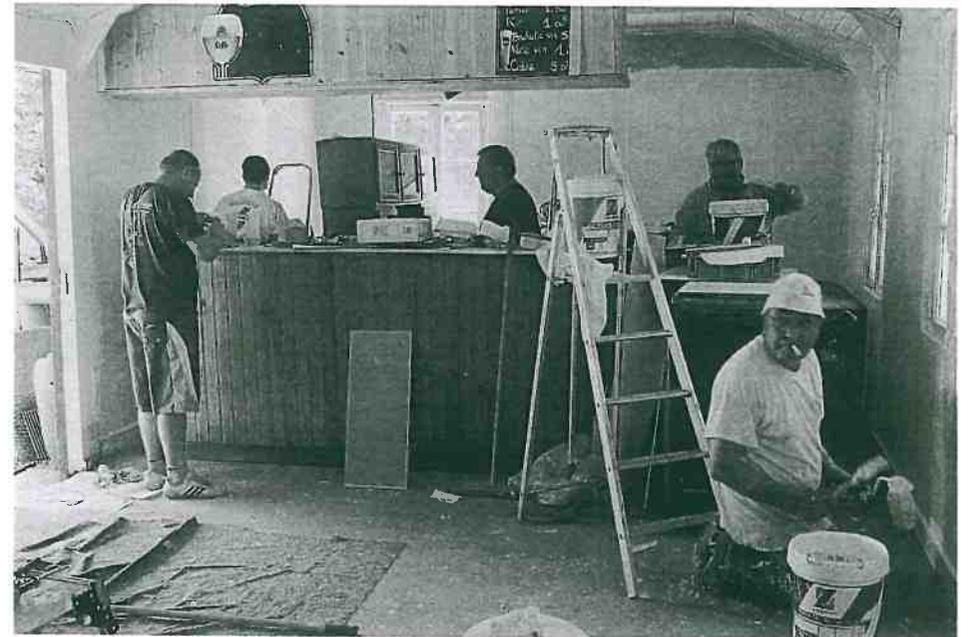
Cette saison a été ponctuée par des temps forts à commencer par la rénovation, avec la participation d'une bonne poignée de bénévoles, du chalet « *La détente* » les 13 et 20 juillet. Le 3 novembre, le repas « cochon » a été une réussite, rassemblant près d'une centaine de convives.

Lors de la chasse, la présence de renards (*dont 5 ont été tués*) fut constatée. Ce prédateur tend à se rapprocher du village.

A noter que la société de chasse nourrit et abreuve le gibier durant l'année.



Entraînement des jeunes tireurs de la Société de Chasse



Rénovation du chalet de Jean-Louis au lieu-dit « la Détente »

Comme chaque année, les trois Communes de Grattepanche, Hébecourt et Rumigny ont organisé des manifestations au profit du Téléthon. Pour notre village, Fabrice Masset est le bénévole en charge de l'accompagnement, de l'organisation et des inscriptions.

Dès le vendredi 6 décembre, les élèves ont chanté à l'école de Rumigny et le samedi 7 décembre, le repas moules-frites ou ficelles picardes fut proposé à la Salle des Fêtes de Rumigny.

Une randonnée s'est déroulée à Rumigny le samedi 14 décembre.

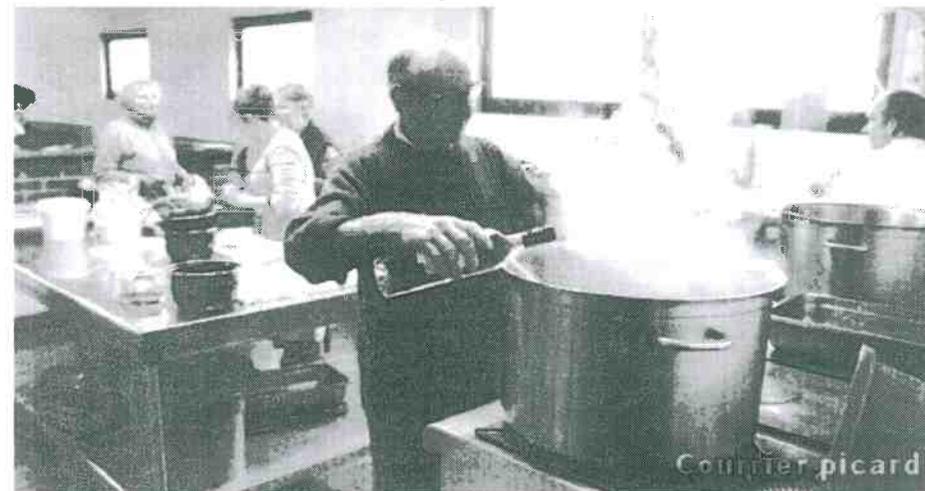
Mais auparavant, le jeudi 12, ce furent les élèves de la classe de Grattepanche qui ont participé à un mini-marathon sur le terrain de sport, fiers d'arborer la banderole du téléthon.



A GRATTEPANCHE

« ...A la fin de leur mini-cross, les enfants se sont saisi de la banderole du Téléthon pour exprimer leur joie. » (Courrier Picard)

A RUMIGNY



« Il y avait foule ce week-end à Rumigny pour répondre à l'appel à la solidarité. Soixante-dix kilos de moules, un petit coup de vin blanc et des frites ont été nécessaires pour régaler samedi les convives lors de la soirée organisée à l'occasion du Téléthon et animée par la chanteuse de soul et de gospel contemporain Saraï. » (Courrier Picard)

Une maladie neuromusculaire est une maladie qui affecte le fonctionnement du muscle et donc la motricité, soit directement en raison d'une atteinte des fibres musculaires elles-mêmes, soit indirectement par l'intermédiaire d'une atteinte des autres constituants de l'unité motrice :

- jonction neuromusculaire ;
- fibre nerveuse motrice dans le système nerveux périphérique ;
- corps cellulaire du motoneurone spinal dans la corne antérieure de la moelle épinière.

Les maladies neuromusculaires sont extrêmement nombreuses et parmi elles, on peut citer, selon la topographie de l'atteinte :

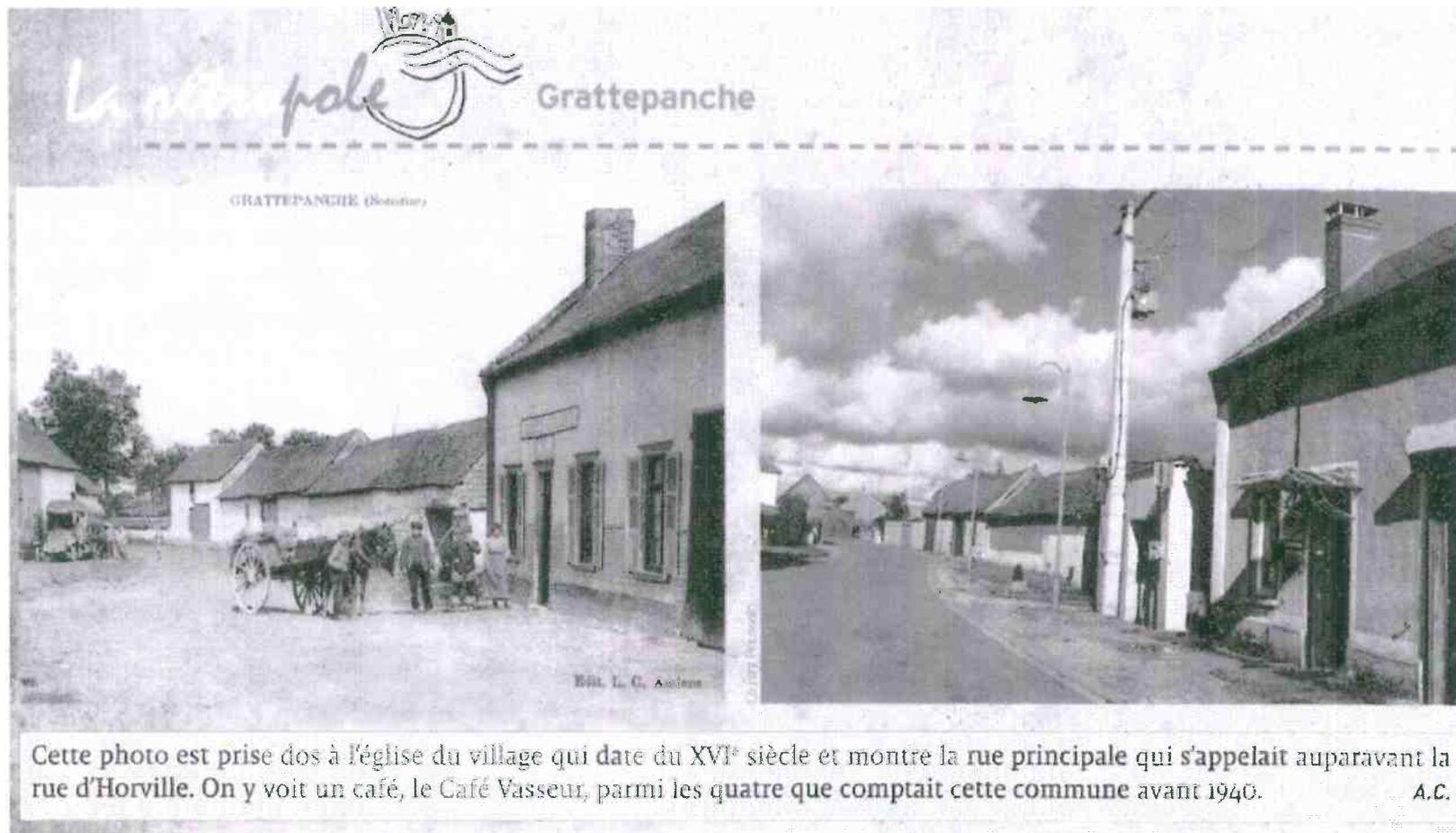
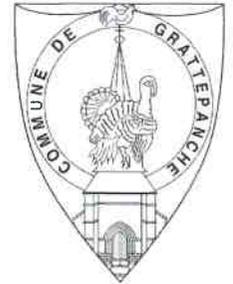
- les myopathies ;
- la myasthénie ;
- les neuropathies périphériques ;
- la sclérose latérale amyotrophique et les amyotrophies spinales.

Ch' mot d'ichi...

« Chés surpitchets : Le surpitchet désigne à la fois le surnom d'une personne et le surnom collectif des habitants d'une localité ou blason populaire. En picard, chaque village, ou presque, a le sien. Et les noms d'oiseaux ne sont pas rares !

Dans la Somme, Maison Roland est le pays des eusons blancs (des oies blanches), Hocquelus, celui des cornailles, Bussus Bussuel, celui des corlus (courlis), Cachy celui des houpeux (hiboux)

On connaît encore chés caouins (les chouettes) de Chaulnes comme pour Fontaine Le Sec, Morisel, Fransures, Laviéville et Ercourt, chés coucous de Contalmaison, de Dernancourt, Vaire sous Corbie et Frocourt, chés étornieux (les étourneaux ou sansonnets) de Moligneaux, **chés codins (les dindons) de Grattepanche** et du Plessiel, chés agaches (les pies) d'Eramecourt et du Hamel, chés corbeux de Flucourt, de Mesnil-Bruntel, du Plessier Rozainvillers et de Framerville. La liste n'est pas exhaustive. » (Courrier Picard)



Plantations et bon voisinage

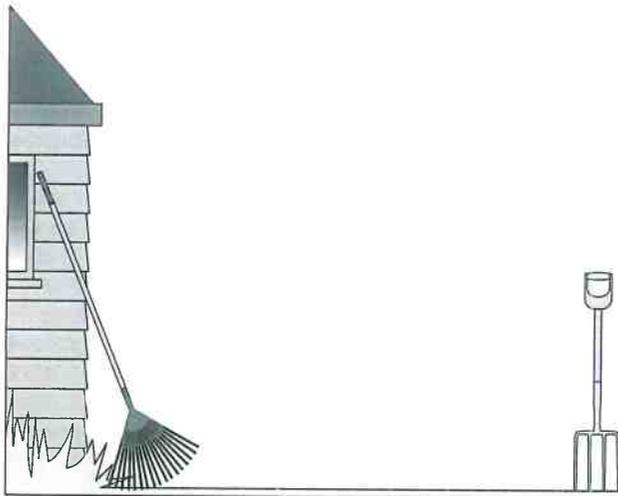
Arbres et voisinage : que dit la loi ?

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez ses voisins, au niveau de la limite séparative.

Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Par ailleurs, le Code civil impose des limites de distance entre vos plantations et les propriétés voisines.

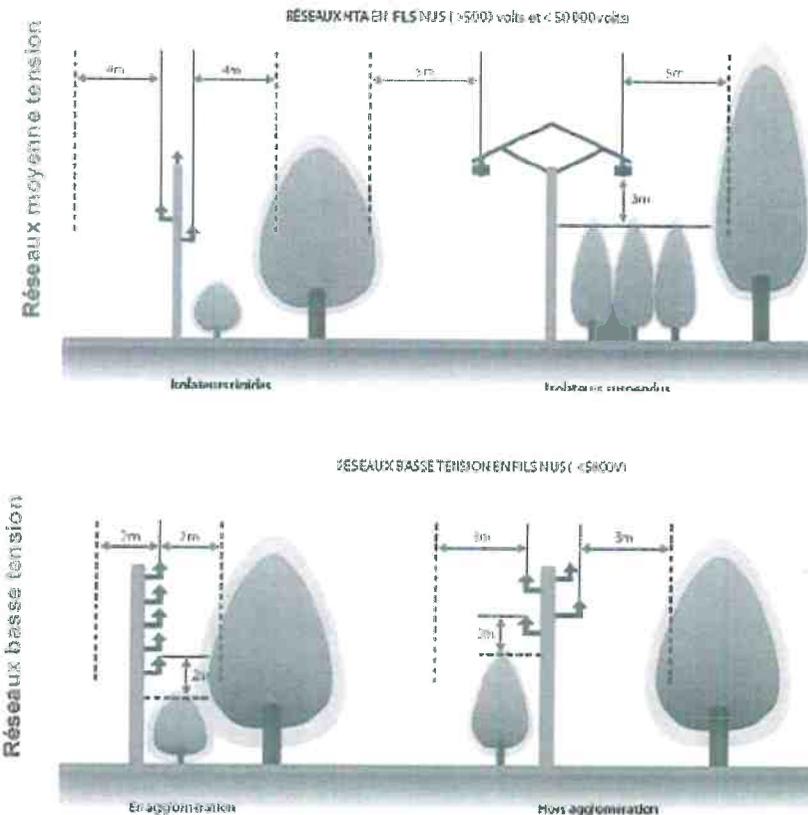
Type de végétaux	Distance minimale des plantations
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine



Les principales règles de sécurité à respecter à proximité des lignes électriques

- Ne jamais s'approcher, ni approcher d'objets à moins de 3 mètres (lignes de tension inférieure à 50 000 V), à moins de 5 mètres (lignes de tension supérieure à 50 000 V).
- Ne jamais toucher une branche tombée ou qui surplombe une ligne électrique, ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage : 0 810 333 045

Distances minimales à respecter



LES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES D'INFECTION

CES GESTES SONT ESSENTIELS. IL EST IMPORTANT DE LES ADOPTER POUR ÉVITER TOUT RISQUE D'INFECTION.



1

LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, AVEC DU SAVON PENDANT 30 SECONDES

Et systématiquement :

- après avoir éternué, toussé ou vous être mouché
- avant et après chaque repas
- après chaque sortie et retour au domicile
- après être allé aux toilettes



frottez les ongles et le bout des doigts



frottez la paume des mains



frottez entre les doigts



frottez l'extérieur des mains

! RÉGIONS LE PLUS SOUVENT OUBLIÉES LORS DU LAVAGE DES MAINS



face intérieure



face extérieure

2

UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER

- pour vous moucher, pour tousser, pour éternuer, pour cracher
- jetez votre mouchoir dans une poubelle
- puis lavez-vous les mains



! N'UTILISEZ VOTRE MOUCHOIR QU'UNE SEULE FOIS



3

SI VOUS ÊTES MALADE, PORTEZ UN MASQUE* "CHIRURGICAL" EN PRÉSENCE D'UNE AUTRE PERSONNE

- pensez aussi à apprendre ce geste à vos enfants



! CHANGEZ VOTRE MASQUE ENVIRON TOUTES LES 4 HEURES OU QUAND IL EST MOUILLÉ



placez le masque sur votre visage et attachez-le



moulez le haut du masque sur la racine du nez



abaissez le bas du masque sous le menton

*en vente notamment en pharmacie

La bronchiolite, qu'est-ce que c'est ?

- La bronchiolite est une maladie des petites bronches due à un virus répandu et très contagieux. Chaque hiver, elle touche près de 30 % des nourrissons.
- Le virus se transmet par la salive, les éternuements, la toux, le matériel souillé par ceux-ci et par les mains. Ainsi, le rhume de l'enfant et de l'adulte peut entraîner la bronchiolite du nourrisson.

Comment limiter les risques de transmission du virus ?

- Se laver systématiquement les mains à l'eau et au savon avant de s'occuper d'un bébé.



- Éviter :
 - d'emmener le nourrisson dans des lieux publics où il pourra se trouver en contact avec des personnes enrhumées (transports en commun, centres commerciaux, hôpitaux, etc.) ;
 - d'échanger, dans la famille, les biberons; sucettes, couverts non nettoyés ;

- d'exposer le nourrisson à des environnements enfumés qui risquent d'aggraver la maladie.

- Veiller à une aération correcte de la chambre tous les jours.

- Si on a un rhume, porter un masque (en vente en pharmacie) avant de s'occuper d'un bébé.

- Éviter d'embrasser les enfants sur le visage (et en dissuader les frères et sœurs fréquentant une collectivité).

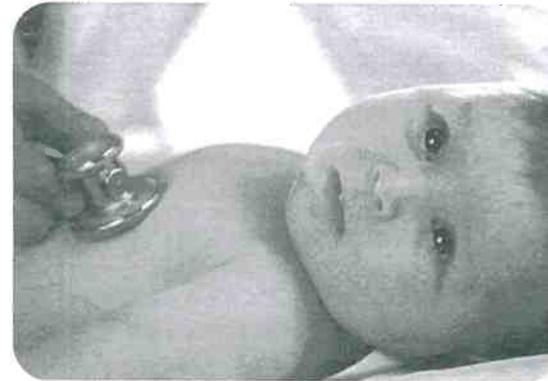


- La bronchiolite débute par un simple rhume et une toux qui se transforment en gêne respiratoire souvent accompagnée d'une difficulté à s'alimenter.



Que faut-il faire si l'enfant est malade ?

- Désencombrer le nez du nourrisson avec du sérum physiologique en cas de rhume.
- Si l'enfant présente des signes de bronchiolite (gêne respiratoire et difficulté à s'alimenter), il faut l'emmener voir rapidement votre médecin.



- Cette maladie est souvent bénigne mais, chez l'enfant de moins de 3 mois, elle peut être grave.
- Il faut suivre le traitement du médecin qui prescrira la plupart du temps des séances de kinésithérapie respiratoire pour désencombrer les bronches.

→ La bronchiolite est très contagieuse. Quelques précautions simples peuvent limiter les risques.

→ Le enfant guérit, dans la plupart des cas, après une durée de 5 à 70 jours et toutoulement pendant 2 à 3 semaines.

Conseils pour se débarrasser des poux



On traite pour s'en débarrasser et éviter de les transmettre aux gens autour de soi.

On vérifie les têtes de toute la famille.

On prévient tout de suite la maîtresse ou le maître et l'entourage.

L'idéal serait que toutes les têtes soient vérifiées et que tous ceux qui ont des poux soient traités le même jour, par exemple le samedi, car une tête non traitée peut transmettre de nouveau des poux à son entourage et tout est à refaire.

● On traite la tête

→ On achète en pharmacie un produit qui tue d'un seul coup les poux et les lentes.

Il faut suivre le mode d'emploi et demander conseil à son pharmacien.

Il est important d'étaler le produit sur l'ensemble du crâne et des cheveux et d'en mettre assez pour couvrir tous les cheveux des racines aux pointes.

Il peut rester des poux morts ou des lentes mortes dans les cheveux après le traitement, même après un ou plusieurs shampoings. Ce n'est pas grave. On peut les enlever avec un peigne à poux.

Attention !

Presque tous les produits peuvent irriter les yeux ou la peau et provoquer des allergies. Ils peuvent même prendre feu, s'ils se retrouvent près d'une source de chaleur. Il faut donc les utiliser avec prudence et uniquement si on a des poux.



Ces produits ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale.

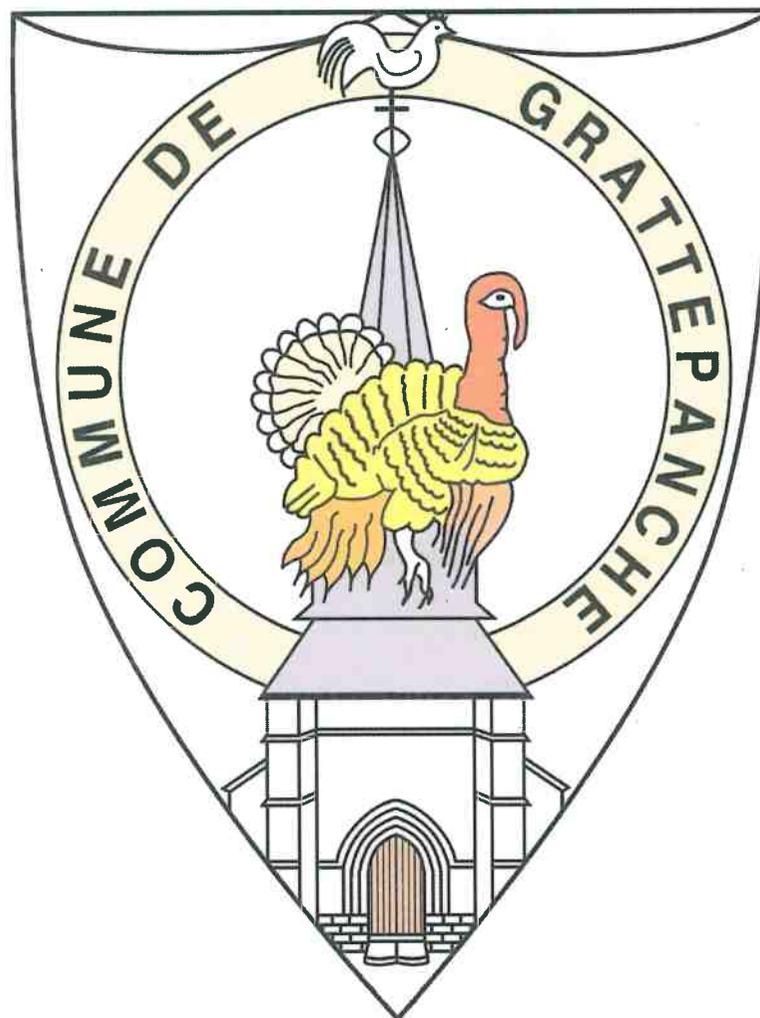


On traite le linge, les doudous...

En même temps qu'on traite les cheveux et le crâne, il faut débarrasser ce qui a pu être en contact avec la tête et les épaules (draps, serviettes, doudous, bonnets...) des poux qui peuvent s'y trouver.

Pour cela, on peut tout laver en machine à 60°C au moins.

On peut aussi tout enfermer dans un sac poubelle pendant deux jours. Au bout de ces deux jours, les poux seront morts.



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BOURNAZEL Denise, BARDET Bruno,
LEVERT Alain, CAILLOU Daniel et GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune
de GRATTEPANCHE.

2013

I.P.N.S.